

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 8 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Arrivé en cours de séance :

NEANT

Excusés à l'ouverture de séance :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Excusée en cours de séance :

Dahlila MEDDOUR (HERICOURT)

Procurations :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Procurations en cours de séance :

Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance du Conseil communautaire est ouverte à 18h00.

◆ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président expose qu'il convient de désigner un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT : *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.*

À l'unanimité, *Martine PEQUIGNOT* est désignée secrétaire de séance.

Fernand BURKHALTER indique les présences du maire de Laire *André-Marie DEPOUTOT* & de *Éric STEIB* maire de Luze à ses côtés, ainsi que la présence de *Fabrice VRILLACQ* (Directeur général des services).

Il propose d'ajouter un rapport concernant les Ressources humaines au sujet du dernier recrutement au service Ressources humaines. Il propose également l'ajout d'un rapport concernant la Médiathèque concernant une demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition de livres. Les Conseillers communautaires à l'unanimité approuvent l'ajout de ces deux rapports.

◆ ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 11 & 25 FEVRIER 2021

Le Président présente les procès-verbaux des Conseils Communautaires des 11 et 25 février 2021.

Les Conseillers Communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** les procès-verbaux des précédents Conseils.

◆ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2020 – AFFECTION DES RESULTATS

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* rappelle que lors du dernier Conseil communautaire, les comptes administratifs ont été présentés et ont été mis au vote du Conseil communautaire.

Les services de la CCPH s'étaient assurés auparavant de la conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion puisque toutes les balances étaient conformes.

Nous espérons recevoir les comptes de gestion le jour de la séance mais en raison du retard de la trésorerie, nous ne les avons reçus que quelques jours après le conseil. Nous n'avons donc pas pu adopter les comptes de gestion lors du précédent conseil et ce point est inscrit à l'ordre du jour de cette assemblée du 08 avril.

Il est précisé que les comptes de gestion des 6 budgets sont totalement conformes aux 6 comptes administratifs tels que votés le 25 Février.

Toutefois la Préfecture nous invite à revoter avec les comptes de gestion les comptes administratifs.

Sont remis en annexe les résultats pour chacun des budgets 2020.

- A. Budget Principal
- B. Budget annexe Ordures Ménagères
- C. Budget annexe Transport
- D. Budget annexe ZAC des Guinnottes
- E. Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien
- F. Budget annexe ZA des Champs Piot.

Le Président *Fernand BURKHALTER* propose de ne pas présenter à nouveau les budgets, ni les comptes administratifs, lesquels l'ont déjà été lors de la précédente séance de Conseil communautaire. Il invite *André-Marie DEPOUTOT* Vice-président délégué aux finances à prendre la parole.

André-Marie DEPOUTOT exprime la difficulté rencontrée pour préparer aussi bien les comptes administratifs, ainsi que les budgets en lien avec les services administratifs de l'Etat, et notamment la DGFIP. Cela a été compliqué et il sera peut-être nécessaire d'y revenir pour ce qui concerne le budget, principalement par rapport à des notifications reçue la veille de cette séance. Il rappelle les votes des comptes administratifs effectués en séance de Conseil communautaire du 25 Février 2021. Il demande aux Conseillers communautaires s'ils souhaitent garder leurs votes émis précédemment. Les Conseillers communautaires acceptent la proposition.

Le Vice-président délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* expose que le Compte administratif 2020 du Budget principal de la Communauté de Communes est conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI & Quentin HAFEKOST) :

- ANNULE la délibération n°20/2021
- ADOPTE le Compte administratif 2020 du Budget principal :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	8 038 770,29 €
	Section d'investissement :	1 588 970,24 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	8 378 388,62 €
	Section d'investissement :	1 131 721,86 €

Le Vice-président délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* expose que le Compte administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères de la Communauté de Communes est conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI & Quentin HAFEKOST) :

- ANNULE la délibération n°22/2021
- ADOPTE le Compte administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 553 257.91 €
	Section d'investissement :	134 694.82 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 482 582.37 €
	Section d'investissement :	181 260.03 €

Le Vice-président délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* expose que le Compte administratif 2020 du Budget annexe Transport de la Communauté de Communes est conforme au Compte de gestion.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ANNULE la délibération n°24/2021
- ADOPTE le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Transport.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	147 059,84 €
	Section d'investissement :	451,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	180 175,29 €
	Section d'investissement :	2 885,18 €

Le Vice-président délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* expose que le Compte administratif 2020 du Budget annexe ZAC des Guinnottes de la Communauté de Communes est conforme au Compte de gestion.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI & Quentin HAFEKOST) :

- ANNULE la délibération n°26/2021
- ADOPTE le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZAC des Guinottes.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	2 121 331,12 €
	Section d'investissement :	1 531 597,25 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	2 318 681,77 €
	Section d'investissement :	1 397 471,25 €

Le Vice-président délégué aux finances André-Marie DEPOUTOT expose que le Compte administratif 2020 du Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien de la Communauté de Communes est conforme au compte de gestion.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ANNULE la délibération n°28/2021
- ADOPTE le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	115 268,95 €
	Section d'investissement :	66 804,52 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	114 824,33 €
	Section d'investissement :	74 736,02 €

Le Vice-président délégué aux finances André-Marie DEPOUTOT expose que le Compte administratif 2020 du Budget annexe ZA des Champs Piot de la Communauté de Communes est conforme au compte de gestion.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ANNULE la délibération n°30/2021
- ADOPTE le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZA des Champs Piot.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	68 443,00 €
	Section d'investissement :	68 443,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	68 443,00 €
	Section d'investissement :	2 260,00 €

Le Président Fernand BURKHALTER propose à André-Marie DEPOUTOT Vice-président délégué aux finances de procéder aux voix des comptes de gestion du percepteur ainsi que les comptes de résultats les uns à la suite des autres. Il demande à l'assemblée si des modifications de vote sont à apporter. Il n'y a pas de modification.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI & Quentin HAFEKOST) ADOPTE le Compte de gestion 2020 du Budget principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	8 038 770,29 €
	Section d'investissement :	1 588 970,24 €

RECETTES :	Section de fonctionnement :	8 378 388,62 €
	Section d'investissement :	1 131 721,86 €

Il explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 2 019 617,36 €	+ 339 618,33 €	+ 2 359 235,69 €
Investissement	- 36 579,86 €	- 457 248,38 €	- 493 828,24 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 1 373 783,35 € et en recettes pour 667 075,29 €; ils se soldent par un besoin de financement de 706 708,06 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI & Quentin HAFEKOST) :

- ANNULE la délibération n°21/2021
- DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 2 359 235,69 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 493 828,24 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	- 706 708,06 €
Besoin de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes à	- 1 200 536,30 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	+ 1 200 536,30 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 1 158 699,39€
3. Report en investissement au D/001	- 493 828,24 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI & Quentin HAFEKOST) ADOPTE le Compte de gestion 2020 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 553 257.91 €
	Section d'investissement :	134 694.82 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 482 582.37 €
	Section d'investissement :	181 260.03 €

Il explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- l'état des rattachements de charges et de produits.
- les états des restes à réaliser au 31 décembre.
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI & Quentin HAFEKOST) :

- ANNULE la délibération n° 23/2021
- DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	190 499,39 €	- 70 675,54 €	119 823,85 €
Investissement	310 234,74 €	46 565,21 €	356 799,95 €

Pour l'affectation des résultats, 1 333,47 € de restes à réaliser sur ce budget sont pris en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 : Excédent	119 823,85 €
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	356 799,95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 333,47 €
Besoins de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes A	0 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	119 823,85 €
3. Report en investissement au R/001	356 799,95 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés ADOPTE le Compte de gestion 2020 du Budget Annexe Transport.

DEPENSES : Section de fonctionnement : 147 059,84 €
 Section d'investissement : 451,00 €

RECETTES : Section de fonctionnement : 180 175,29 €
 Section d'investissement : 2 885,18 €

Il explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 22 806,15 €	+ 33 115,45 €	+ 55 921,60 €
Investissement	+ 15 860,82 €	+ 2 434,18 €	+ 18 295,00 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ANNULE la délibération n°25/2021
- DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET TRANSPORT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 55 921,60 €
Solde d'investissement (Excédent)	+ 18 295,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	+ 18 295,00 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 55 921,60 €
3. Report en investissement au R/001	+ 18 295,00 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI & Quentin HAFEKOST) ADOPTE le Compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	2 121 331,12 €
	Section d'investissement :	1 531 597,25 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	2 318 681,77 €
	Section d'investissement :	1 397 471,25 €

Il explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	+ 197 350,65 €	+ 197 350,65 €
Investissement	- 597 471,25 €	- 134 126,00 €	- 731 597,25 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI & Quentin HAFEKOST) :

- ANNULE la délibération n°27/2021
- DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZAC DES GUINNOTTES	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 197 350,65 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 731 597,25 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 731 597,25 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	+ 197 350 ,65 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00€
3. Report en investissement au D/001	- 731 597,25 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte de gestion 2020 du Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	115 268,95 €
	Section d'investissement :	66 804,52 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	114 824,33 €
	Section d'investissement :	74 736,02 €

Il explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 18 106,14 €	- 444,62 €	+ 17 661,52 €
Investissement	+ 94 036,92 €	+ 7 931,50 €	+ 101 968,42 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 10 012,03 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ANNULE** la délibération n°29/2021
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET CAPC	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 17 661,52 €
Solde d'Investissement (Excédent)	+ 101 968,42 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	- 10 012,03 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	+ 91 956,39 €

AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 17 661,52 €
3. Report en investissement au R/001	+ 101 968,42 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés ADOPTE le Compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZA des Champs Piot.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	68 443,00 €
	Section d'investissement :	68 443,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	68 443,00 €
	Section d'investissement :	2 260,00 €

Il explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	- 2 260,00 €	- 66 183 ,00 €	- 68 443,00 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ANNULE la délibération n°31/2021
- DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES CHAMPS PIOT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021	0,00 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 68 443,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 68 443,00 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00 €
3. Report en investissement au D/001	- 68 443,00 €

◆ VOTE DU BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX DE FISCALITE – CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS - PROVISIONS

Le Président présente les grandes lignes du Budget. Il expose que le DOB voté lors de la séance du 25 février a tracé avec beaucoup de détails et de clairvoyance les lignes de force de ce nouvel exercice budgétaire qui s'inscrit dans un contexte

perturbé d'une part par l'effet du prolongement de la crise sanitaire et économique COVID 19 et d'autre part par le bouleversement de la réforme fiscale qui prend plein effet à présent.

Le PACT 2 adopté en ce début d'année, premier contrat signé par le Département avec une intercommunalité, et le contrat métropolitain ajusté très récemment de concert avec la région, seront les fils conducteurs de l'action qui sera conduite sur ce mandat et nous mettrons en chantier de grosses opérations dès ce budget. Candidat au dispositif Contrat de Relance et de Transition Energétique, nous espérons être retenu pour inscrire nos actions dans une nouvelle contractualisation financière avec l'Etat dans la poursuite des contrats de ruralité.

La situation financière de notre EPCI qui était excellente début 2020 est plus contrastée à présent et une véritable stratégie fiscale et financière doit être redéfinie en ce début de mandature.

En effet, le faible niveau d'endettement augure la possibilité d'un haut niveau d'équipement à court et moyen terme à l'image des exercices précédents qui ont vu fleurir des projets remarquables mais la pandémie combinée à la réforme de la fiscalité du bloc communal ont fortement réduit notre capacité d'autofinancement: moins de recettes facturées aux familles, dépenses non compensées par l'Etat, nouvelles dépenses d'accompagnement du plan de relance notamment en faveur des TPE et surtout un remboursement pénalisant de la taxe d'habitation prélevée depuis 2017 ont abouti inexorablement à un résultat du compte administratif déficitaire sur l'exercice 2020.

Nous devons retenir 2 paramètres importants pour la construction budgétaire 2021 :

- Le résultat déficitaire 2020 qui est conjoncturel (- 117K€) mais nous conservons encore un excédent de fonctionnement reporté de 1 150K€ que nous prélèverons de manière très importante cette année et que nous n'aurons donc plus à cette hauteur dès 2022.
- Plus impactante et problématique encore, la perte de recettes fiscales suite au reversement rétroactif de la TH soit environ - 300K€/an soit le montant des nouvelles dépenses liées aux derniers équipements construits (bassin et gymnase).

Cette situation nous oblige à prendre rapidement des mesures correctives que nous pourrions néanmoins lisser en raison d'une baisse importante de notre cotisation à Haute Saône Numérique dès cette année (- 150 k€).

C'est pourquoi, conformément au DOB, des premières mesures fiscales sont proposées de manière très modérée le temps de bâtir une nouvelle stratégie financière et fiscale pour le mandat.

Cette prudence tient compte du contexte économique qui reste compliqué encore pour nos habitants et nos entreprises ce qui nous invite naturellement à différer au maximum des mesures de hausse fiscale mais ce différé est permis car l'exercice 2021 sera consacré à de nombreuses études et donc à la préparation des investissements programmatiques.

Nous enclencherons ainsi le travail de définition du prochain pacte fiscal et financier pour dessiner une nécessaire nouvelle stratégie intercommunale.

Ce budget 2021 va donc préparer les prochaines années en lançant de nombreuses études dans presque tous les domaines d'intervention de la CCPH avec 2 objectifs clairement affirmés et qui guideront tout le mandat :

Gagner fortement des emplois d'une part et maintenir notre population d'autre part.

Ce budget 2021 traduit ainsi 2 priorités :

- La première est d'activer tous les leviers en faveur du développement économique d'autant que notre territoire est de plus en plus souvent sollicité pour être terre d'accueil de belles entreprises alors que nous ne disposons plus de terrains aménagés.
- Notre deuxième priorité est de poursuivre et de renforcer les politiques intercommunales qui participent à favoriser un aménagement harmonieux de notre territoire au sein du pôle métropolitain.

Il indique que le programme d'investissement s'élève au budget principal à 4 m€. Il expose que la nouvelle compétence Transports Scolaires hisse encore notre niveau de service de proximité et marque notre ambition métropolitaine, et que le document d'urbanisme du PLUI organise notre projet de territoire à 15 ans. Il souligne également un niveau de service maintenu pour garantir un haut niveau de qualité. Il ajoute que si les budgets devaient se tendre la CCPH aura recours à l'emprunt.

Après une présentation du budget par chapitre avec un focus précis sur les charges à caractère général et la masse salariale, une analyse des ratios obligatoires, un examen est réalisé par service avec un zoom complet sur le programme d'investissement.

Le Président conclut que ce budget 2021 tient compte de manière très pragmatique du contexte sanitaire qui fragilise encore notre économie et notre population. C'est pourquoi nous faisons le choix de modérer le recours au levier fiscal malgré les pertes importantes de recettes provoquées par la réforme de la Taxe d'Habitation.

L'instauration de la GEMAPI pour seulement 50 000 €, permettra de mieux répondre aux dépenses inscrites sur ce volet environnemental mais nous préleverons de fait et de manière conséquente nos excédents reportés pour équilibrer cet exercice. Nous lançons comme prévu les travaux du nouveau pacte fiscal et financier pour accompagner notre communauté de communes dans ce contexte bouleversé et pour proportionner les mesures fiscales à prendre pour les prochains exercices au regard des besoins en autofinancement. 255 K€ de provisions nous permettront en cas de besoin de lisser les prochaines décisions fiscales.

Pour autant c'est un budget qui porte des projets et des opérations ambitieuses en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de mobilités, de transition énergétique et écologique et de services avec un programme d'équipements culturels riche et d'envergure métropolitaine.

Le contrat métropolitain, le PACT 2 et le Contrat de Relance et de Transition Energétique sont les outils pour optimiser les plans de financement et limiter pour les prochaines années le recours à l'emprunt qui reste une option forte au vu de notre endettement quasi nul.

Le Président ajoute que les recettes de la CCPH ont tendance à se tendre, il est écrit page 13 concernant la solvabilité financière de la CCPH, qu'il y a 300 000 € de moins en TH. Il dit que cela est faux et qu'en son sens il y a seulement 100 000 €. Il faudra peut-être apporter des mesures correctives mais il expose ne pas en être aussi certain. Il note page 32, concernant les ressources de la CCPH inscrites à 1,357 million €, qu'il faut actualiser le chiffre de 2,613 millions d'€ à 2,8 millions d'€, du fait que la CCPH a eu une bonne nouvelle avec le haut-débit. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir, il faut rester optimiste et combatif.

Il expose que les priorités de la CCPH sont claires et comportent deux objectifs principaux :

- Poursuivre le développement économique
- Poursuivre le développement de l'habitat.

Ces deux objectifs ont pour vocation de consolider nos services publics intercommunaux et en particulier de faire face aux coûts de fonctionnement du bassin d'apprentissage de la natation et dans une moindre mesure du 2^{ème} gymnase intercommunal et du développement des services d'une manière générale.

Les principaux investissements envisagés dans le cadre de notre programmation pluri annuelle s'appuient fortement sur le contrat PAC et sur le contrat métropolitain avec la région ainsi que sur le futur CRTE à signer avec l'Etat.

A – DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

1- POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- 1,2 million d'euros dont 0.7 million d'euros pour la zone de LUZE, GUIONOTTES 3 et SAULNOT.
- 265 000 euros pour le commerce et les TPE.
- 210 000 euros pour l'aide à l'immobilier d'entreprises

2- POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- 1,025 million d'euros pour le pôle périscolaire des Chenevières
- 280 000 euros pour les fonds de concours aux communes
- 150 000 euros pour l'habitat

3- POUR LE LANCEMENT DES TROIS EQUIPEMENTS CULTURELS A VOCATION METROPOLITAINE ET INTERCOMMUNALE ET DE DIVERSES ETUDES

- Cinéma, Centre des Arts du cirque, musiques actuelles
- 55 000 euros pour le plan climat

B – LES CLEFS POUR L'AVENIR

Les constats effectués pour l'évolution des recettes fiscales et des dotations d'Etat permettent d'apprécier sur une période de 10 ans une évolution très positive de notre territoire qui s'appuie sur trois axes principaux :

Les recettes en matière de dotation d'Etat ont évolué positivement grâce à l'effet :

D'une forte intégration des services entre la Ville Centre et la CCPH qui a permis deux évolutions :

- La progression de la dotation d'intercommunalité ;
- Le maintien du FPIC un temps menacé
- Pour les dotations d'Etat par rapport à l'année 2017, la dotation d'intercommunalité progresse de près de 100 000 euros
- Pour le FPIC cette progression pour le territoire (commune et intercommunalité) représente 100 000 euros environ sur la même période, soit un total de 200 000 euros supplémentaires en 4 ans

1- 820 000 EUROS DE RECETTES SUPPLEMENTAIRES PAR L'IMPOT ECONOMIQUE EN 10 ANS

Pour les revenus de l'activité économique, la progression est encore beaucoup plus significative :

Une progression de l'ordre de 820 000 euros par rapport à 2011 et de l'ordre de 210 000 euros sur la période de 2017 à 2021.

Pour les prochaines années, le pacte fiscal et financier doit reposer sur une analyse fine :

- La progression récente des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 310 000 euros sera en grande partie compensée par la fin du financement du numérique (dépense annuelle de 200 000 euros)

2- LA GARANTIE DU MAINTIEN DU FPIC

Quant à l'impact de la réforme de la taxe d'habitation (perte de 100 000 euros environ entre 2020 et 2021) le montant a évolué favorablement de 2017 à 2021 de près de 320 000 euros.

L'impact de cette perte récente peut être atténué de façon importante :

- o Par une nouvelle croissance de la dotation d'intercommunalité
- o La croissance des nouvelles ressources économiques

- o La croissance des ressources de taxes foncières induites par l'économie et par le développement de l'habitat
- o La garantie du maintien du FPIC induit par le transfert de l'impôt départemental aux communes

Pour toutes ces raisons, le pacte fiscal et financier à construire devra projeter et tenir compte de ces évolutions positives.

Le recours au levier fiscal ne devrait être utilisé qu'en dernier recours, qu'en cas d'absolue nécessité à savoir :

- Une évolution des critères d'attribution du FPIC
- Une évolution insuffisante des ressources fiscales ou en dotation, ce qui n'est pas inscrit dans le marbre.

Par ailleurs, le pacte fiscal doit être utilisé comme un levier, comme un instrument de justice fiscale et d'harmonisation fiscale

Le Budget Principal pour 2021 peut donc s'équilibrer en reconduisant les taux de fiscalité pour la CFE et les impôts fonciers et en réinscrivant 50 000 € de Taxe Gemapi.

Après une présentation du Budget par chapitre *André-Marie DEPOUTOT Vice-président* délégué aux finances, précise que le Budget Principal s'équilibre ainsi à **9 687 202,83 € en fonctionnement** et à **4 024 983,03 € en investissement**. Il expose que le Budget Primitif 2021 du Budget Principal est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021. Il demande à *Jean-Jacques SOMBSTHAY* de présenter les éléments du Budget Principal concernant le Transport.

Jean-Jacques SOMBSTHAY expose que comme souligné précédemment, le Transport connaît une étape importante avec la création de la Direction du Service Mobilité. Il explique qu'il y a en réalité 2 budgets : ce qui est attrait au Budget annexe spécifique en HT, et des éléments liés à d'autres transport lesquels sont intégrés aux services concernés au sein-même du Budget Principal. Il y a toujours le Transport à la demande et la navette gare, ainsi que les salaires et les adhésions pour un montant de 221 700 €. Cela s'équilibre par la subvention Région pour le TAD qui est de 40 000 €. Il indique qu'une partie du versement mobilité est affectée pour 84 000 €. La recette exceptionnelle en 2021 résulte des régularisations du versement mobilité pour 85 400 €. La vente de billets représente toujours 12 300 €, soit 10 %.

Il informe que le transport scolaire budgété pour une durée de 4 mois de septembre à décembre, pour un coût de 240 000 €. Aussi, il note qu'il y a des jeux d'écriture avec la Région pour les services interdépartementaux, selon que les

bus démarrent d'Héricourt et se rendent dans d'autres départements. Il y a une convention selon laquelle la Région va verser 16 600 € ; la CCPH effectuera un remboursement de 10 000 € à la ville d'Héricourt pour le chauffeur des transports scolaires, qui est déduit en recettes par les ACT d'Héricourt. Cela s'équilibre et passe par le Budget Principal. La subvention Région est de 240 000 €, elle s'équilibre avec le transport scolaire, sachant qu'une étude consultative vient d'être lancée et qu'il reste des questions dans la mesure où cette évaluation est faite sur la base des coûts antérieurs. Pour l'heure, il observe ne pas savoir ce que sera l'économie, des premiers éléments seront visibles en juillet. Concernant les transports périscolaires il ajoute que c'était une dépense que la CCPH avait déjà et qui s'élève à 125 000 €. Cette dépense est prise en charge dans le Budget Principal et a également été intégrée dans le marché. Aujourd'hui il est espéré, en mutualisant les services, que les transporteurs pourront faire des offres plus intéressantes également pour les transports à destination du Bassin d'apprentissage, lesquels représentent une dépense de 21 500 € qui s'équilibre aussi et est inscrite dans le Budget Principal. Dans les frais généraux, il évoque la recette qui est le solde du versement mobilité qui s'élève au total à 500 000 € ; 84 000 € ont déjà été affectés pour le TAD et la navette gare, il y a donc 426 000 € qui sont affectés aux frais généraux qui couvrent 95 500 € de fonctionnement et un potentiel de développement de l'offre de 330 950 €. Sachant que sur ces 330 950 € il y a 210 000 € de recettes exceptionnelles cette année. En réalité d'une façon pérenne, l'investissement qu'il est possible de réaliser est de 120 000 €. Pour l'heure ce qu'il sera possible de mettre en termes de service, à versement mobilité au même niveau c'est à dire 0,5, sachant que le maximum qu'il est possible de demander est de 0,6, c'est 120 000 €. Il explique que le développement de cette offre se travaille en lien avec les partenaires du pôle métropolitain et notamment en réflexion avec le comité de projets et le syndicat mixte. Il ajoute qu'un travail est effectué aujourd'hui en direction des entreprises afin d'accompagner le besoin des salariés en matière de déplacement sur la CCPH.

Fernand BURKHALTER précise qu'il préside le Syndicat Mixte des transports du Nord Franche-Comté. Il évoque avoir récemment donné une impulsion nouvelle à ce syndicat concernant une étude initiée par le comité des mobilités sur le rassemblement, dans une autorité organisatrice de mobilités unique, des 3 AOM que sont : Belfort – Héricourt – Montbéliard. S'il y avait quelques tergiversations, il informe avoir eu le Président M. DEMOUGE qui lui a donné son accord, tout comme le Maire de Belfort, pour que l'objectif de l'étude soit précisé et que cela soit débattu dans les instances : à PMA, au Grand Belfort et à la CCPH. Il en résulte que d'ici juin ces 3 entités organiseront un débat consacré à la problématique des transports sur le rassemblement de ces 3 AOM et il fixe l'horizon à 2024-2025. Un bilan coût/ avantage devra être établi. Il ajoute que la CCPH n'ira évidemment dans cette direction que si le bilan financier d'une telle opération est positif pour les 3 structures et ce au-delà du développement de l'offre de transport. Le rassemblement de ces 3 AOM constituerait la 1^{ère} politique commune du Pôle Métropolitain, soit une vraie compétence. Il note que cela est nouveau comparé à la situation antérieure, sachant que le Pôle Métropolitain n'a jamais eu de compétence propre. C'est une évolution significative. Il confie qu'une telle évolution ne pouvait pas faire l'impasse d'un débat dans chacune des 3 AOM. C'est cela la démocratie, il est normal que les élus puissent être informés de ces perspectives d'évolution et les 2 autres AOM sont d'accord quant à ce pas décisif. Il espère que l'organisation sera concluante, que les débats ne prouveront pas le contraire, et qu'aucune de ces AOM ne gardera son autonomie propre. Il trouve que c'est une belle perspective pour le Pôle Métropolitain qui aurait enfin une compétence. Il ajoute que la seule inquiétude persiste dans la hausse relative du versement transport qu'impliquera une telle AOM. Cela induit donc l'unification des taux de taxation des entreprises. Il rappelle que la CCPH a dû attendre d'avoir suffisamment d'entreprises sur le territoire pour instituer le versement transport. À l'heure actuelle la CCPH dispose d'un volume d'entreprises qui permet de collecter 400 000 à 500 000 € de versement transport, s'ajoute la compétence régionale

transférée de 700 000 €, ce qui représente un Budget 1,2 millions d'€, soit 10 % du Budget de la CCPH. Il note que cette proportion est la même sur Belfort & Montbéliard. Il sera très heureux que chacune des agglomérations concernées abandonnent cette compétence. La CCPH disposera de 12 ans pour étudier le taux de taxation des entreprises afin d'arriver au taux de 1,8 par étape. Il explique que la loi prévoit un lissage sur 12 ans, les Conseils communautaires en décideront le moment venu et en fonction des transports mis en place. Il concède que, l'offre de transports si elle est mutualisée dans le cadre d'une compétence unique, sera évidemment concordante avec la densité respective des territoires. Il explique notamment que l'offre de transport de Courmont ne peut pas être la même qu'au centre-ville d'Héricourt. Il y a donc une graduation dans l'échelle des transports. Il se dit très heureux de cette avancée et que le débat puisse permettre cette avancée-ci le cas échéant. Les esprits évoluent.

Gilles LAZAR expose que son groupe Héricourt en commun se félicite de cette évolution laquelle est souhaitée depuis de nombreuses années. Il lui semble évident qu'il faudra augmenter la taxe versement transport et il espère qu'il ne sera pas attendu 2025 pour cela. Il pense que cela est un problème politique et que lorsqu'il y a une volonté commune des 3 agglomérations il faut agir assez vite.

Fernand BURKHALTER informe ne pas vouloir polémique, il rappelle toutefois que le groupe Héricourt en Commun s'est souvent opposé à toute tentative d'intégration, de rassemblement, et d'intercommunalité. Il constate que cette position est nouvelle et que c'est une bonne position.

Jean-Jacques SOMBSTHAY ajoute qu'il y a effectivement la perspective du rassemblement des 3 AOM et que la CCPH s'inscrit aujourd'hui dans une réflexion autour d'un projet sur l'ensemble des mobilités : le transport en commun ; mais c'est également les enjeux de toute la réflexion autour du vélo, du schéma métropolitain des voies cyclables, de l'autopartage et des nouveaux véhicules propres à hydrogène etc. C'est en définitive tout un ensemble d'une politique volontariste sur les nouvelles mobilités.

Fernand BURKHALTER souligne que le débat aura principalement lieu concernant la compétence transport urbain et mobilité de transports publics. Il y a bien sûr d'autres mobilités qui s'ajouteront, mais c'est un mouvement plus lent et les budgets ne sont pas du tout comparables. Il reconnaît toutefois que ce sont des mobilités en voie de développement, et il ne pense pas que la compétence puisse être détachée. Il indique ne pas avoir évoqué tous ces aspects supplémentaires avec les Présidents concernés, cela sera déterminé ultérieurement.

Jean-Jacques SOMBSTHAY relève que sur le développement territorial en dépense de fonctionnement, la cotisation au pôle métropolitain a légèrement augmenté à hauteur de 40 600 €, auxquels s'ajoutent des frais administratifs pour 110 €. Concernant le SIG les honoraires du prestataire s'élèvent à 7 500 €, et le renouvellement des données littérales auprès du Conseil Départemental sont portés à 350 €. Il expose que les fonds de concours écoles Ville d'Héricourt sont de 376 000 € et que cela est historique. Il balaye les fonds de concours intercommunaux qui résultent de la nouvelle politique des fonds de concours où 240 000 € seraient mobilisés, à raison de 15 735 € par Mandrevillars, 130 000 € par Héricourt, 22 935 € par Luze, 18 180 € par Laire et 8112 € par Courmont. Pour ces 5 communes-ci, c'est l'ensemble de leurs dotations qui est mobilisé. Il indique que les réflexions en marge sur l'économie réalisée concernant la contribution à Haute Saône Numérique, a diminué de 80 % pour les 3 années à venir. Enfin il note que l'AED, le fonds de concours aux communes représente 40 000 €, dont 16 252 € de reste à réaliser.

Fernand BURKHALTER précise qu'il s'est aperçu que certaines communes n'ont pas encore utilisé l'AED 2019. Il rappelle que si elles souhaitent l'utiliser avant le 30/06/2021, elles bénéficieront d'une majoration de 50 %.

Jean-Jacques SOMBSTHAY informe que ce délai est repoussé jusqu'au mois d'octobre 2021.

Pascal BOULADE présente les éléments du Budget concernant le PLUI dont les dépenses de fonctionnement avec les frais de modification des PLU pour 15 000 €, et dont les dépenses d'investissement pour l'élaboration du PLUI valant SCoT pour 105 000 €. Concernant l'Habitat, il présente des dépenses de fonctionnement à raison de 20 000 € pour l'OPAH, de 7 320 € pour SOLIHA, et 100 € pour la subvention à l'ADIL 70. Les dépenses d'investissement pour les programmes locatifs représentent 120 000 € et les subventions aux bénéficiaires Habitat représentent 30 000 €, dont 11 427 € de reste à réaliser.

Fernand BURKHALTER expose qu'il y a un engagement de la CCPH qui accompagnera la Ville d'Héricourt sur le lancement d'une OPAH RU. Cela n'est pas encore acté mais les crédits sont prévus au Budget, cela est très volontariste. Il indique que la CCPH se passera de l'Etat et du Conseil Départemental le cas échéant, car la volonté est d'avancer. Il indique que la porte est un peu forcée car la liste d'attente est longue. Il expose que pour la réalisation-même de l'OPAH les crédits sont bien entendu des crédits d'Etat. La CCPH espère forcer un peu le passage. Il en rappelle les enjeux. Il explique que d'habitude les OPAH ne sont financées que dès lors que les accords de subventions sont donnés. Ici la CCPH a décidé de ne pas attendre d'avoir ces accords car elle en a les moyens. La CCPH peut se passer des subventions d'Etat sur la partie étude et elle trouvera le cabinet adéquat. Un chargé de mission Habitat sera recruté, lequel sera partagé entre la Ville d'Héricourt et la CCPH.

André-Marie DEPOUTOT présente les éléments du Budget concernant le Très Haut-Débit. Il indique que la cotisation en dépenses de fonctionnement passera de 195 000 € à 40 000 €, et qu'en recette de fonctionnement il y a de la refacturation. Il n'a pas grand-chose à ajouter si ce n'est que les travaux suivent leur cours sur les communes, malgré la crise sanitaire.

Michel CLAUDEL ajoute qu'il a été confirmé une baisse sur les 3 dernières années de la participation des EPCI laquelle passe de 9 € à 1,80 € / habitant et ce sur les 3 années qui restent. Concernant le développement, il ajoute qu'a été confirmé lors de la dernière réunion d'HSN que fin avril-courant mai les travaux seront terminés. Il informe que suite à cela il y aura des tests pour vérifier la qualité du réseau. Une fois que les tests seront finis, HSN déclarera ces réseaux à l'ARCEP. C'est cela qui déclenchera la mise en concurrence des opérateurs potentiels, cela durant 3 mois. Ce qui induit pour la « plaque » Héricourt et les communes alentours concernant le très haut-débit, que les 1^{ers} branchements pourront intervenir fin août-début septembre 2021.

Dominique CHAUDEY présente les éléments du Budget concernant le développement du schéma local des voies cyclables. Il indique que 2 opérations ont déjà eu lieu, à cet effet il reste 17 340 € pour solde de travaux en dépenses concernant la voie du tram et il reste 49 916 € en recettes. Concernant l'opération du parc urbain de la Ville d'Héricourt il note 168 361 € en dépenses de travaux, et 120 000 € en recettes. Dans les 2 opérations à venir en maîtrise d'œuvre du Cabinet DELPLANQUE, une première réunion a déjà eu lieu et une restitution est prévue cet été. Il y a l'extension de la voie du tram pour se rendre jusqu'à Saulnot, via Coisevaux et Champey pour 6 624 € ; et il y a la coulée verte afin de se rendre de Luze à Châlonvillars via Echenans et Mandrevillars pour 5 568 € avec le Cabinet DELPLANQUE.

André-marie DEPOUTOT présente les éléments du Budget concernant la GEMAPI. Il y est indiqué un besoin de 50 000 € pour la GEMAPI, 20 000 € de l'Agence de l'eau, et 12 000 € du Département en recettes de fonctionnement pour les travaux qui sont prévus. L'étude de bassin versant est prévue pour 50 000 €, ainsi sur la valorisation ingénierie

etc. C'est un budget qui doit s'auto-financer. Concernant l'eau et l'assainissement il informe qu'une étude auprès du cabinet KMPG est en cours, laquelle est chiffrée à 55 000 €. Il rappelle qu'est attendue une recette de fonctionnement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 115 €. Il indique que la SAFEGE doit être relancée car cela tarde beaucoup trop, Il y avait eu des garanties de la part de M. COCHET mais il n'y a pour l'heure pas d'informations plus précises à ce sujet depuis janvier.

Éric STEIB présente les éléments du Budget concernant le développement économique. Il revient sur le montant de la taxe d'habitation qui a été supprimée. Il lui semble que ce montant est de l'ordre de 300 000 €. Il rappelle l'objectif d'avoir augmenté la taxe d'habitation pour pouvoir financer le fonctionnement sur le bassin d'apprentissage par exemple. Il explique que l'installation d'une entreprise représente la méthode douce pour avoir à ne pas augmenter les impôts, la méthode plus dure serait d'augmenter le foncier bâti, mais cela serait plus rude pour les Héricourtois qui sont plus impactés. Il cite pour exemple la société Packmat System qui à travers son installation aux Guinottes ne quitte pas le Pays d'Héricourt et de ce fait ne délocalise pas son activité. Les recettes économiques, y compris les subventions et les dotations, représentent 5,5 millions d'€, dont 2,5 millions d'€ sont du développement économique par la perception des rentrées fiscales, type -impôts. Hors développement économique, il y a 3 millions d'€ qui constituent le foncier bâti et la TVA qui sont les plus conséquents. Il souligne l'objectif du Fonds Régional des Territoires porté à 108 750 € qui est d'aider les entreprises qui peuvent être en difficulté, ou celles qui feraient de l'investissement. Malgré tout, des recettes proviennent de la Région au niveau du fonctionnement. Il présente la partie dépenses d'investissement point par point. Il ajoute qu'au niveau de la zone sur laquelle il était souhaité d'installer l'entreprise SC 70 il y avait d'autres candidats, lesquels proposaient parfois plus d'emplois. Un expert de la Région a informé que 50 % des carcasses de véhicules partent à l'étranger et personne ne sait ce qu'elles deviennent. Il se questionne quant à savoir ce qu'aurait fait *Grégoire GILLE* s'il avait été élu *Vice-Président* en charge du développement économique. Les entreprises rencontrées dans le cadre du Club affaires aimeraient bien être accueillies par *Grégoire GILLE* dans son entreprise, car au vu de ses propos cela doit représenter un exemple à suivre.

Gilles LAZAR expose que c'est un débat complexe car tout le monde souhaite le développement économique. Il constate qu'il y a simplement une prise de conscience de la population et pas uniquement concernant la zone économique de Luze, mais également de la part des agriculteurs qui se prémunissent. Il estime que d'autres solutions doivent être trouvées, il faut faire preuve de pragmatisme, tout le monde veut des emplois. Il rappelle que cela fait 30 ans que le Pays est désindustrialisé, on constate avec la pandémie qu'il n'y a plus de fabrication de vaccins alors que la France est le Pays « Pasteur ». Il pense qu'il ne faut pas faire de polémique pour des personnes qui ont des avis différents, il indique d'ailleurs que *Grégoire GILLE* n'est pas opposé à l'emploi. Il ajoute qu'il faut également tenir compte du réchauffement climatique, parole qu'il constate ne jamais entendre dans les propos du *Vice-Président* en charge de l'Economie.

Éric STEIB expose à *Gilles LAZAR* que si les entreprises vont s'installer ailleurs que sur le territoire de la CCPH, les gens qui habitent le secteur seront forcément contraints de se déplacer avec leur véhicule. Il explique en calcul Physique que lorsqu'il y a un plein d'essence qui est consommé dans une voiture, 2 kilos de CO2 partent. Calcul fait avec les personnes résidentes de la CCPH qui travaillent hors de la CCPH, cela représente 5 000 tonnes de CO2.

Fernand BURKHALTER rappelle le slogan du Parti communiste : Travailler vivre au Pays. Il faut donc créer des zones d'activités pour y travailler et y vivre.

Éric STEIB livre des chiffres provenant de l'INSEE 2016 où est indiqué que 10 000 personnes sont actives sur le Pays d'Héricourt et où il y a 5 000 emplois. 1 300 personnes viennent de l'extérieur, il y a donc 3 700 personnes du Pays d'Héricourt qui utilisent les emplois mis en place indirectement par le Pays d'Héricourt. Il y a donc 5 000 personnes qui partent sur PMA et Belfort pour y travailler, soit 30 km aller-retour minimum.

Fernand BURKHALTER expose que cela fait 10 ans qu'il le dit, et chaque fois lorsqu'il se rend dans les villages il expose ces chiffres.

Éric STEIB expose dans le même registre concernant les entreprises délocalisées en Chine, que la quantité de CO2 envoyée est 12 fois supérieure pour une même montée d'énergie.

Gilles LAZAR revient sur le propos de *Fernand BURKHALTER* et demande qui a voté les traités qui permettent aux entreprises de pouvoir être délocalisées en Chine, la libre concurrence etc. Il constate que *Fernand BURKHALTER* et *Eric STEIB* ont voté les traités qui permettent cela.

Fernand BURKHALTER répond que cela est de la littérature. Il expose qu'il entend dire qu'il faut faire les activités à Belfort & Montbéliard. Or, Il informe avoir lu une déclaration du Maire de Belfort, Damien MESLOT, selon laquelle il n'y a malheureusement plus de terrain disponible à Belfort.

Gilles LAZAR dit qu'il ne faut pas opposer une fois de plus l'économie à l'écologie.

Fernand BURKHALTER explique que le Maire de Belfort a pris 70 hectares de terres agricoles au cours des deux dernières années. Il estime que les terres agricoles ont sans doute plus de valeur dans la plaine de Fontaine que dans la plaine de Luze.

Gilles LAZAR indique que Damien MESLOT n'est pas sa référence politique.

Fernand BURKHALTER précise que SC 70 est une entreprise que la Ville d'Héricourt a implantée il y a 40 ans en lui confiant des locaux à titre gratuit. Il rappelle que pour l'entreprise PACKMAT, la Ville d'Héricourt a mis gracieusement des locaux à leur disposition et le leur a donné à l'époque pour sauvegarder l'entreprise ACMH, tout comme la Ville d'Héricourt avait donné des locaux à la Tuilerie à une autre entreprise. Il constate que la Ville d'Héricourt récolte les fruits de ses semis. Il tient à rappeler qu'Héricourt a fait beaucoup pour développer l'économie et il indique y avoir fortement contribué. D'ailleurs Thierry MARIE rappelle souvent que c'est grâce à la Ville d'Héricourt qu'il a pu s'installer dans les locaux des tissages. Il espère d'ailleurs que les locaux de PACKMAT qui avait été cédés gratuitement seront restitués à la Ville d'Héricourt.

Quentin HAFEKOST se dit heureux d'entendre que *Éric STEIB* se soucie des déplacements en voiture, il lui demande à cet effet ce qu'il pense d'avoir un cinéma en dehors du principal foyer de population.

Fernand BURKHALTER expose qu'il n'utilisera plus sa voiture pour se rendre au cinéma de Belfort ou Montbéliard et qu'il s'y rendra peut-être en vélo.

Quentin HAFEKOST constate qu'il en est de même pour le Catering Café.

Fernand BURKHALTER juge que ces propos sont le propre des « racontars » qui persistent dans le faux. Il rappelle que les électeurs ont tranché.

Patric PAGLIA demande comment doivent faire les habitants d'Héricourt pour aller au cinéma aujourd'hui.

Fernand BURKHALTER répond qu'il faut aujourd'hui prendre sa voiture.

Quentin HAFEKOST renchérit et demande comment il faudra également procéder pour se rendre au Catering Café.

Fernand BURKHALTER répond qu'il sera possible de s'y rendre en vélo et qu'à cet effet l'association est d'accord quant à son futur emplacement. Il ne s'agit pas d'aller à vent contraire de ce que demande l'association.

Gilles LAZAR expose que cela est faux et que l'association n'a pas eu le choix.

Fernand BURKHALTER rappelle avoir rencontré le Président de l'association qui est favorable à ce sujet.

Gilles LAZAR rétorque qu'il l'a également rencontré.

Michel CLAUDEL remarque qu'il lui semblait que l'objet de cette séance était d'étudier les budgets. Il trouve dommage que le débat tourne à la polémique. Il estime que chaque sujet mériterait d'être débattu dans un contexte serein et apaisé, non basé sur des attaques politiques et personnelles. Il observe que de très beaux sujets relatifs au développement économique et culturel sont à traiter. Il déplore que s'il n'est pas possible d'avoir des débats sur ces sujets-ci, cela est grave pour l'avenir de la CCPH.

Fernand BURKHALTER constate qu'il y a des empêcheurs de tourner en rond qui crient très fort, bien qu'ils s'appuient sur la cause écologique. Toutefois il estime que l'écologie n'est pas indivisible car la planète est concernée dans son ensemble.

Fernand BURKHALTER constate que l'on ne peut pas crier à l'écologie lorsque l'on possède 4 véhicules à domicile. Il rappelle que le respect de la planète commence par une utilisation économe des énergies. Il expose qu'il traite les gens d'empêcheurs de tourner en rond, ceux qui sont des empêcheurs de tourner en rond, il informe prendre conseil d'un avocat et prendra les décisions qui s'imposent. Les Héricourtois lui rapportent qu'il doit cesser de se faire trainer dans la boue et qu'il faut mettre un terme à cela. Il doit être clairement dit que le Pays d'Héricourt a besoin d'emplois, 2000 emplois sont nécessaires. Il informe être dans l'attente de propositions pour savoir où placer ces emplois, sachant qu'il n'y a aucune friche hormis une cinquantaine d'ares. Il explique que ne sont pas implantables des industries sur 50 ares. Il ne désespère pas d'implanter une industrie du vaccin, des contacts seront pris. Il observe que le Pays a pris du retard du fait que l'industrie a elle-même pris du retard.

Eric STEIB ajoute que tous les maires ont dû recevoir un courriel de l'association qui est contre l'implantation du projet de développement économique à Luzé. Il est interloqué de constater que toutes ses informations personnelles y soient notifiées, il ne faut pas exagérer.

André-marie DEPOUTOT présente les éléments du Budget concernant l'opération collective. Il détaille les dépenses de fonctionnement. Il ajoute concernant la dépense d'investissement relative au solde de la subvention qu'elle est portée à 17 900 € car c'est la fin du dispositif FISAC. Il rappelle que les subventions concernant le salaire animateur Centre-Ville et le FISAC sont des subventions qui proviennent de l'Etat.

Il enchaîne avec la présentation du schéma Directeur Tourisme. Il est à noter que toutes ces opérations en dépenses de fonctionnement sont très importantes sur le plan du développement culturel et de loisirs.

Il présente ensuite les éléments du Budget concernant la randonnée. Il détaille les dépenses de fonctionnement, et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Il présente les éléments du Budget concernant le service commun du droit des sols. Il détaille les dépenses de fonctionnement, et les recettes de fonctionnement. Il propose à *Luc BOULLEE* de présenter les éléments du Budget concernant les équipements sportifs.

Luc BOULLEE expose que cela n'est pas nécessaire tant le document est bien réalisé et tant le débat a déjà été assez long.

André-Marie DEPOUTOT enchaîne rapidement avec les éléments du budget concernant la Médiathèque, la Ludothèque, et l'école de musique.

Patrick PAGLIA souhaiterait avoir des précisions par rapport à la DETR de 6 864 € concernant l'orgue de l'école de musique car il lui semblait que cela avait été abandonné.

Fernand BURKHALTER précise que c'est uniquement l'orgue d'étude qui a été abandonné.

André-Marie DEPOUTOT continue prestement les présentations des éléments du Budget concernant la diffusion culturelle, la communication, l'emploi et l'insertion, le PLIE, ainsi que les services périscolaires & la coordination CEJ. Il ajoute lors de la présentation des éléments du budget du RAM qu'il y a des projets importants et qu'il y reviendra le moment venu. Il présente ensuite les éléments du Budget concernant le multi-accueil. Il souligne lors de la présentation des services techniques que des études sont faites concernant la rénovation des bâtiments dans le cadre de la transition écologique. Ces études seront suivies d'effets, l'objectif à atteindre est de 80 % de subvention.

Éric STEIB souligne la participation des familles dans les recettes de fonctionnement. Il fait observer que les familles ne payent quasiment rien car la majeure partie des dépenses est supportée par la CCPH ou d'autres organismes. Ces chiffres sont de l'ordre de 2 % concernant la Médiathèque, et de 8 % concernant le périscolaire.

Fernand BURKHALTER fait appel au débat général avant de procéder à la mise aux voix du vote du Budget.

Gilles LAZAR constate que le Budget est conforme au DOB sur lequel ses colistiers et lui-même se sont déjà exprimés. Il félicite au nom du groupe Héricourt en commun les services de la CCPH ainsi que le DGS qui ont œuvré à la production de ce document qui est extrêmement lisible. Il indique qu'ils ont bien compris qu'il s'agit d'un budget de transition qui prend en compte les difficultés financières qui s'annoncent et qui ont été évoquées. Il trouve le *Président* optimiste quant à la politique du gouvernement relative à la Taxe d'habitation. Il note dans le rappel des lignes de force du DOB, qu'il est dit d'envisager de lever progressivement la taxe sur le foncier bâti en substitution de la perte de la Taxe d'habitation. Il expose que ce sont des décisions politiques que les collectivités devront assumer. Toutefois il estime que le *Président* a raison d'être prudent, les conséquences économiques et sociales de la pandémie vont impacter durablement notre territoire et ses habitants. C'est un budget qui est prudent et auquel ils adhèrent. Il effectue une parenthèse générale concernant la crise sanitaire et indique que même si le gouvernement colmate les brèches, la pandémie a mis en évidence la désindustrialisation du Pays et cela n'est pas nouveau. La pandémie a mis en lumière la dépendance du Pays aux multinationales étrangères, comme c'est le cas pour les vaccins et les médicaments. Les annonces gouvernementales ne rassurent pas, notamment concernant General Electric qui va perdre des emplois et va forcément impacter notre territoire.

Fernand BURKHALTER juge qu'il y a plus profondément un rejet du travail industriel dans notre Pays dont l'expression des minorités virulentes en est le symbole. Peu à peu les milieux ouvriers disparaissent car ils ont été condamnés à disparaître. Il constate qu'il y a des mouvements irrationnels, notamment des mouvements écologistes qui se mobilisent sur de fausses données. Il serait plus pertinent que ces dissidents observent ce qu'il se passe ailleurs ; à savoir où les produits sont achetés et comment ceux-ci sont produits. Il estime que les enjeux écologiques se trouvent en Chine principalement, bien que ces enjeux existent également sur notre territoire. Toutefois ceux-ci ne sont pas d'une prégnance telle qu'on les voit en Chine et ailleurs où l'industrie existe. Il rappelle que notre territoire essaye d'avoir une industrie propre de manière générale, et ce avec une réglementation et un Etat puissant.

Gilles LAZAR expose que les emplois qui ont été perdus ne l'ont pas été pour des raisons écologiques. Les entreprises concernées se sont tout simplement installées ailleurs pour des raisons financières, car le coût de la main d'œuvre était beaucoup moins cher à l'étranger et les gouvernements successifs ont laissé faire. Il observe que *le Président* indique clairement que la situation se tend dans ce Budget alors qu'il trouve plutôt que le ciel s'assombrit. Il note également la nécessité évoquée par *le Président* de recourir à l'emprunt, et que même si cela est dit à demi-mot, il n'est pas certain qu'il sera possible de monter les impôts d'ici 2022. Il constate qu'il y a effectivement peu d'investissement il y a essentiellement des études, et le plan vélo est une bonne chose, même si cela reste un peu timide. Il sait dès lors qu'il faudra assumer le fonctionnement de nos nouveaux équipements et que cela va forcément engendrer des frais de fonctionnement. Cependant, pour rebondir sur le propos de *Quentin HAFEKOST*, il rappelle qu'ils n'adhèrent pas au Cinéma multiplexe ou à la salle de spectacle délocalisée. Il informe qu'ils rencontrent également beaucoup de monde et que tous s'entendent à dire qu'ils trouvent ce projet absurde et disproportionné. Le coût à venir de ces équipements mal situés est exorbitant et met en difficulté l'activité du centre-ville. Cela engendrera l'artificialisation des sols et des problèmes écologiques, tout comme la zone économique de Luze. Il rappelle que le Maire de Luze a éprouvé des difficultés à ce sujet au sein de son Conseil Municipal, et que les agriculteurs se mobilisent pour s'opposer à ce projet. C'est pourquoi, au vu de la situation financière présente et à venir, et des dégâts sur l'environnement et de l'opinion, il est urgent d'abandonner ces projets dispendieux en argent public et en fonctionnement. Si les projets du Cinéma et de la salle de spectacle qui n'ont pas lieu d'être à l'endroit où ils sont prévus sont enlevés, il informe que son groupe votera le Budget, sinon ils s'abstiendront.

Fernand BURKHALTER remercie *Gilles LAZAR* de leur abstention car s'abstenir c'est approuver. Il indique qu'il ne partage pas les points de vue exprimés concernant ces équipements métropolitains et intercommunaux. Le Cinéma est un projet privé qui développera 10 millions d'€ d'investissement sur le territoire et coutera moins de 200 000 € à la CCPH. Il ajoute que la salle des Musiques actuelles ne coutera qu'un solde très faible au niveau de l'investissement et au niveau du fonctionnement, il souligne que cette association est déjà soutenue par la CCPH. Il évoque le projet plus délicat de Centre de formation des Arts du Cirque. Il note que c'est un projet ambitieux dont le fonctionnement peut avoir une incidence. Une réflexion est menée à cet effet et il n'est pas question de s'engager dans un projet de cette envergure à l'aveugle, mais plutôt avec prudence. C'est effectivement un beau challenge pour l'avenir. Si la CCPH réussit à mener à bien le Centre de formation des Arts du Cirque, ce sera un beau vecteur pour l'animation du territoire sur des arts culturels, car cet équipement a une envergure sur le plan régional voire national, il y en a peu en France. Il faut également songer aux relations avec le Cinéma, la danse, les arts de manière générale, c'est un beau challenge qui doit être approfondi, le tout avec prudence. Il note dès lors une belle association avec l'Odysée du Cirque avec des difficultés liées à la pandémie, encore que l'exercice est positif fin 2020. Il n'y pas lieu de trop s'inquiéter. Il expose s'inscrire en faux quant aux augmentations éventuelles d'impôts. Il indique que les impôts n'ont pas été augmentés

depuis 10 ans et que la CCPH essaiera de continuer sur cette pente positive dont seul le développement économique peut permettre cela. De plus cela est bénéfique pour l'environnement car cela rapproche les travailleurs de leur lieu d'emploi.

Michel CLAUDEL félicite les services, le DGS, les Vice-Présidents et le Président pour la qualité de ce dossier. Il estime qu'avec un si beau dossier la longueur du débat pourrait presque être réduite. Concernant l'emploi, il est heureux de constater qu'il y a des embauches à la CCPH car il y avait des services qui étaient en tension et cela ne pouvait plus durer. Concernant l'emprunt, il pense que le taux de foncier bâti à 2,59 est complètement décalé par rapport aux structures environnantes de même taille que la CCPH. Il estime qu'il ne faut pas dire que l'impôt ne sera pas augmenté même si cela n'est pas agréable. Il constate que c'est actuellement le seul levier existant pour lever de la fiscalité dont la CCPH aura peut-être besoin, surtout lorsque sont observées les baisses effectuées, notamment la Tascom qui a été divisée par deux et la perte de 300 000 € de la TH. Concernant la GEMAPI, l'eau et l'assainissement il pense que beaucoup de retard a été pris sur ces sujets-ci, comme sur le PLUI. Il faut arriver à travailler ces sujets et effectuer des plans de prévention notamment.

Fernand BURKHALTER expose qu'il n'y a pas d'urgence sur ces sujets-ci, cependant la donnée de l'entretien de la Lizaine est une donnée fondamentale. Il faut que cette zone reste pêchable et cela fait partie de la ruralité du territoire, à noter que 2 000 pêcheurs fréquentent ces cours d'eau. Il remercie le DGS, l'ensemble des services et des Vice-Présidents qui ont contribué à la construction de ce Budget. Il informe maintenir l'orientation du gel de la fiscalité car il y a des personnes en difficulté sur le territoire. C'est une orientation fondamentale, il estime qu'il y a d'autres leviers et cela a été prouvé ces 10 dernières années. Il rappelle que la CCPH n'a pas eu recours au levier fiscal et il fera en sorte que la CCPH ait de nouvelles ressources pour éviter cela. Quant à la Tascom elle a faussé légèrement, elle représente 160 000 €. La CCPH eut eu 400 000 € de Tascom, ce qui fausse les comparaisons car c'était une recette exceptionnelle résultant d'un rattrapage de 3 ou 4 ans. La situation va se stabiliser, il y a une progression importante des ressources économiques fiscales et un développement du foncier bâti qui n'est pas négligeable même si la quantité d'impôts est négligeable, il y a tout de même un rendement. À noter que 150 logements sont actuellement construits à Héricourt, tout comme à la campagne. Ce sont des impôts supplémentaires qui sont collectés dans nos communes et en foncier bâti. De plus tous les bâtiments industriels en construction apportent également du foncier bâti. Il se dit optimiste sur l'avenir.

Gilles LAZAR expose concernant le personnel, qu'il a été interpellé au sujet de la Cuisine centrale dont il y a des difficultés en termes de souffrances au travail. Il explique que l'effectif est porté à 2 personnes, contre 5 habituellement. Il alerte sur le management de cette structure qui fonctionne très bien en termes de production de repas. Toutefois, il y a une vraie souffrance au travail car les personnes malades ne sont pas remplacées. Il invite l'exécutif à se pencher sur ce problème.

Fernand BURKHALTER explique qu'il y a 2 personnes en reclassement dans le service, il a conscience que l'ajustement a peut-être pu générer un surcroît de travail pour les personnes présentes. Des recrutements et des mutations ont eu lieu, ce n'est pas si simple. Il se félicite de cet équipement unique en Haute-Saône dont la volonté affirmée est d'effectuer de la restauration de qualité, avec notamment des repas végétariens. La CCPH est en pointe dans ce domaine et il faut s'en féliciter.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST & Grégoire GILLE) ADOPTE le Budget Primitif 2021 du Budget Principal, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	9 687 202,83 €
	Section d'investissement :	4 024 983,03 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	9 687 202,83 €
	Section d'investissement :	4 024 983,03 €

Le Président expose que comme chaque année, il convient de prendre une délibération pour fixer le montant de la subvention à verser au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour le personnel de la CCPH.

Le montant de la subvention est calculé sur la base de la masse salariale hors charges de l'année N-1 au taux de 0.48 %.

Le montant de la subvention 2021 serait donc de 28 461 €. Les crédits ont été prévus aux budgets.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE de fixer le montant de la subvention 2021 à verser au Comité des Œuvres Sociales à 28 461 € et de voter le taux de 0.48 %.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, ACTE de l'engagement de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt du reversement intégral sur l'exercice 2021, par le biais de la répartition dérogatoire du FPIC, de la fiscalité prélevée en 2015 aux communes membres, tel que prévu au Pacte Fiscal et Financier.

Le Président expose que dans le cadre de la seconde étape du Pacte Fiscal, un fonds de concours en fonctionnement de 376 000 € est attribué à la Ville d'Héricourt depuis 2012.

Ce fonds est destiné à soutenir le fonctionnement des écoles primaires de la ville d'Héricourt.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés, AUTORISE le versement mensuel de ce fonds de concours « aide au fonctionnement des écoles », pour un montant total de 376 000 €.

Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de la revalorisation ou de la reprise des provisions existantes sur les différents budgets.

Le Budget Principal compte 2 provisions :

- 303 004,94 € destinés à couvrir le risque financier lié à la garantie d'emprunt Sédia
- 255 105,58 € destinés à couvrir les charges de fonctionnement des nouveaux équipements

Cette année, afin de répondre à l'obligation de constituer une provision pour créances douteuses par souci de sincérité budgétaire et à partir du moment où le recouvrement est compromis malgré les interventions du comptable, une provision de 6 060 € doit être réalisée selon l'état des restes à recouvrer et le calcul transmis par le trésorier.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés CONFIRME :

- le maintien de la provision pour risques et charges financiers liés à la garantie d'emprunt Sédia d'un montant de 303 004,94 €.
- le maintien de la provision pour risques et charges de fonctionnement d'un montant de 255 105,58 €.

- la création d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 6 060 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** de ne pas moduler la TASCOM et de reconduire le coefficient 1.15.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** de voter les taux ménages sans augmentation soit :

- Taux de Foncier Bâti : 2,59 %
- Taux de Foncier Non Bâti : 2,86 %

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** de voter un taux de CFE sans augmentation soit 25,68%.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** de reconduire le taux de versement mobilité de 0,50 %.

Le Président expose que par délibération N°4 du 07 février 2018, le conseil communautaire a décidé de l'instauration de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Pour des raisons d'optimisation des dotations, cette taxe n'a pas été reconduite en 2019 et 2020, mais son montant réintroduit dans la fiscalité ménage par augmentation du taux de taxe d'habitation (TH). Or, suite à la suppression de la TH, le calcul de la fraction de TVA venant se substituer au produit de TH est réalisé avec le taux 2017 et les bases définitives 2020, soit une baisse conséquente de nos recettes fiscales.

Ainsi, pour des raisons d'équilibre budgétaire et afin de faire face aux dépenses liées à l'exercice de cette compétence, il est nécessaire d'instaurer cette année, la taxe GEMAPI, pour un montant de 50 000 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** de voter la taxe GEMAPI pour un montant attendu de 50 000 €.

1. Création de poste

Le Président expose que dans le cadre d'une réorganisation avec la création d'un service technique, il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er juin 2021.

Il convient de créer un emploi non permanent de chargé de mission d'animation commerciale petite-ville de demain, relevant de la catégorie C, à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans. Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien le projet de dynamique de centre-ville, dans le cadre du dispositif « petite ville de demain ». Le contrat prendra fin avec la réalisation du projet pour lequel il a été conclu ou si le projet ne peut pas se réaliser. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement soit adjoint administratif.

2. Transformation de poste

Suite au départ en retraite d'un agent occupant un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et dans le même temps le départ d'un agent du service de la cuisine centrale sur un poste aménagé (suite à reclassement), il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet soit 25 heures par semaine.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE de :

- créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er juin 2021
- créer un poste de chargé de mission d'animation commerciale petite ville de demain sous contrat à durée déterminée pour 3 ans à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 1er juin 2021
- créer un poste d'adjoint technique à temps non complet soit 25 heures par semaine à compter du 15 avril 2021
- supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 15 avril 2021

◆ VOTE DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES ET DE LA PROVISION

Le Vice-président, délégué aux finances André-Marie DEPOUTOT expose que le Budget 2021 est construit sur la base d'une redevance ré-évaluée de 5.5% sur la part fixe afin de prendre en compte une partie des augmentations des tarifs décidés et appliqués par le Sytevom.

Les nouveaux tarifs ont été adoptés par le conseil communautaire lors de sa séance du 15 Décembre 2020.

L'évolution tarifaire à la hausse, a été arbitrée de manière à ne pas faire porter l'ensemble de l'augmentation décidée par le syndicat de traitement sur l'usager. En effet, un peu plus de la moitié de la provision pour risques constituée sur ce service au fil des années, sera réintégrée pour permettre l'équilibre du budget et donc limiter la hausse tarifaire en cette période de crise sanitaire et de fragilité des ménages et des entreprises.

Pour mémoire, de 2008 à 2017, les tarifs ont été stables puis en 2017 ils ont baissé et ont été maintenus jusqu'en 2020. Avec cette hausse de 5,5% de la part fixe en 2021, nous retrouvons en fait des tarifs quasi identiques à ceux de 2008 grâce à une excellente gestion budgétaire sur cette période de 13 ans qui voit des tarifs contenus malgré d'une part les hausses des coûts répercutés comme la TGAP et d'autre part les aléas du service.

Le Budget 2021 a été élaboré sur la base d'un tonnage OM traité de 3060 tonnes (proche des résultats des quatre dernières années).

Il prend donc en compte d'une part la hausse du coût du traitement du SYTEVOM soit 125 € HT /tonnes traitées (contre 120 € en 2020) et d'autre part la hausse de la cotisation habitant fixée à 29 € HT (contre 20 € en 2020).

Le budget 2021 intègre également une réflexion approfondie sur la gestion des biodéchets et leur prise en compte dans les différents flux de collecte.

Une étude est prévue à cet effet, elle s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'ADEME et aura pour objectif de préparer la collectivité à répondre aux obligations réglementaires issues de la loi AGECL lesquelles s'imposeront au plus tard en 2024.

Côté masse salariale, nous intégrons dans ce budget le recrutement d'un ambassadeur de tri déjà prévu en 2020 mais reporté en raison du contexte sanitaire.

En ce qui concerne les investissements, nos bonnes marges de manœuvre permettent d'inscrire des dépenses qui seront réalisées sur plusieurs exercices budgétaires.

Michel CLAUDEL informe qu'il s'abstiendra de voter car il ne comprend pas l'augmentation du Sytevom.

Fernand BURKHALTER expose qu'il invitera *Jean VALLEY* dans un prochain bureau plénier pour expliquer les arguments donnés par le Sytevom. Il concède que le Sytevom aurait peut-être pu faire autrement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Michel CLAUDEL) **ADOPTE** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Ordures ménagères, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 959 660.37 €
	Section d'investissement :	528 054.54 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 959 660.37 €
	Section d'investissement :	528 054.54 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Michel CLAUDEL) **CONFIRME** :

- le maintien de la provision pour risques et charges de fonctionnement pour un montant de 160 702.95 €.
- la reprise de la provision pour risques et charges de fonctionnement pour un montant de 287 096.52 €
- la création d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 30 096.52 €

◆ VOTE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* expose que ce budget 2021 Transport concrétise la prise de compétence pleine par la CCPH en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

En complément des inscriptions budgétaires prévues au budget principal, la CCPH, membre du syndicat mixte de transport créé à l'échelle du pôle métropolitain, assume des missions de transport et lève le Versement Mobilité (VM).

Le taux voté pour le VM est de 0,50%, le maximum pour notre taille d'EPCI étant de 0,60%.

Désormais le budget annexe TRANSPORT comprend plusieurs services :

- Le TAD HERIVA qui a été créé en 2010 et qui se situe à présent sur un rythme de croisière.
- La ligne en direction de l'hôpital médian et de la gare LGV, opérationnelle depuis Janvier 2020.
- Les travaux conduits par le Syndicat Mixte de Transport et notamment la billetterie commune avec le ticket « Le Métropolitain ».

L'année 2021 sera consacrée à étudier l'expérimentation d'un transport régulier depuis Héricourt en direction des agglomérations et bassins d'emplois, réflexion qui n'a pas pu aboutir en 2020 en raison de la pandémie et des aléas de fonctionnement rencontrés par les services de transport qui ont tous connu de grandes pertes financières.

La réflexion intégrera la dimension de la desserte ferroviaire qui est un moyen déjà opérationnel de connexion entre les territoires du Nord franche Comté.

Nous adhérons également à la centrale régionale MOBIGO et étudierons le panel de services proposés à ce titre.

La particularité de ce budget 2021 est qu'il intègre 2 recettes exceptionnelles, une compensation par l'Etat des exonérations consenties aux entreprises en 2020 d'une part et d'autre part un rattrapage de la subvention régionale pour

notre TAD au titre des années 2019 et 2020. Un produit exceptionnel de 210 000 € est donc inscrit dans ces écritures mais ce produit ne sera pas pérennisé et ne devra pas être pris en considération dans les perspectives de déploiement de notre service.

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Transport, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	704 072,60 €
	Section d'investissement :	19 413,50 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	704 072,60 €
	Section d'investissement :	19 413,50 €

◆ **VOTE DU BUDGET ANNEXE CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMEN ET DE LA PROVISION**

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* expose que le budget 2021 est construit avec un taux d'occupation en légère baisse puisque 1 entreprise a quitté les lieux en début d'année à l'issue de son bail précaire.

Rappelons que la CCPH occupe désormais deux plateaux pour héberger ses services Ressources Humaines et Finances ainsi que 2 petites cellules pour les réunions communautaires. Un seul plateau est donc disponible à la location.

5 locataires occupent des cellules en 2021. De fait les dépenses de fonctionnement courantes tout comme les recettes issues des loyers restent stables.

La section d'investissement reste encore artificielle en raison des dotations aux amortissements qui génèrent des recettes et des reports d'excédents d'investissement cumulés.

Pour mémoire, l'amortissement comptable du Centre d'Affaires s'opère sur 20 ans ce qui engendre dans les deux sections des écritures particulièrement élevées, en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Il n'est pas possible de revenir sur la durée d'amortissement initialement prévue.

Ces écritures nous permettent là encore de provisionner pour des travaux importants qui pourraient légitimement voir le jour dans les années à venir.

Il n'est pas prévu cette année de subvention émanant du budget principal pour équilibrer le budget.

Par ailleurs ce budget bénéficie d'une provision pour risque locatif constituée progressivement et qui s'élève à 48 786,38 € soit une année de loyers.

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	122 277,05 €
	Section d'investissement :	176 908,96 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	122 277,05 €
	Section d'investissement :	176 908,96 €

La provision pour risques et charges locatifs, destinée à couvrir les risques d'inoccupation des locaux du CAPC s'élève à 48 786,38 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés CONFIRME le maintien de cette provision pour risques et charges locatif d'un montant de 48 786,38 €.

◆ VOTE DU BUDGET ANNEXE ZAC DES GUINNOTTES

Le Vice-président, délégué aux finances André-Marie DEPOUTOT rappelle que ce budget annexe ZAC DES GUINNOTTES a été créé en 2019 pour permettre d'une part la reprise de la concession SEDIA arrivée à terme pour les Guinnottes 1 et 2 mais aussi d'autre part pour poursuivre l'opération Guinnottes 3.

Ce budget est donc le fruit à la fois des résultats excédentaires de la concession GUINNOTTES 1 et 2 mais aussi des écritures réalisées et à venir au titre des GUINNOTTES 3.

Rappelons que la CCPH bénéficie d'un stock de terrains de 56 740 m² à céder pour plus de 1 M€ et que des ventes sont prévues sur cet exercice puisque tous les terrains sont réservés.

Une première plateforme de 3 hectares aux GUINNOTTES 3 a été aménagée en 2019 et un prêt relais de 800 000 € a été contracté pour la financer et sera à rembourser cette année.

Ce budget comprend naturellement les finitions de cette plateforme de 3 hectares avec les réseaux secs, les traitements paysagers et la défense incendie.

Des dernières études sont engagées sur l'extension des Guinnottes 3 pour proposer une nouvelle plateforme de 4 hectares sachant que des demandes de réservation sont déjà enregistrées.

Pour information, les travaux sont imputés en section de fonctionnement et non en section d'investissement.

Les stocks sont constitués des travaux et études réellement mandatés et apparaissent en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement et à chaque vente de terrain aménagé, on ajuste les stocks en cours.

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST & Grégoire GILLE) ADOPTE le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	3 567 290,85 €
	Section d'investissement :	3 320 442,85 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	3 567 290,85 €
	Section d'investissement :	3 320 442,85 €

◆ VOTE DU BUDGET ANNEXE ZA DES CHAMPS PIOT

Le *Vice-président*, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* expose que, créé en 2019 suite à la décision de l'assemblée de procéder à une extension de la ZA des Champs PIOT à Saulnot, ce budget annexe 2021 vient poursuivre les premières décisions opérationnelles engagées en 2020 avec les acquisitions foncières de l'emprise de la ZA.

Ce budget 2021 prévoit des travaux de viabilisation qui seront programmés dès que le Département de la Haute Saône aura confirmé son intention d'implanter son centre technique sachant que le foncier sera cédé à l'euro symbolique au Département.

Les budgets annexes économiques sont soumis à la comptabilité de stocks ce qui se traduit par des écritures d'ordre entre les sections. Pour information, les travaux sont imputés en section de fonctionnement et non en section d'investissement.

Le stock existant au 31 décembre 2020 est constaté en dépense de fonctionnement.

Les stocks qui apparaissent en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement sont prévus en fonction des travaux et études budgétés cette année.

En l'absence de recettes de commercialisation sur cet exercice, le budget s'équilibre par un virement en provenance du budget principal.

André-Marie DEPOUTOT précise que les Budgets des Champs Piot et des Guinnottes ont été approvisionnés par le Budget principal, ce qui explique qu'il y a eu une somme de 195 000 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZA des Champs Piot, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	272 886,00 €
	Section d'investissement :	204 786,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	272 886,00 €
	Section d'investissement :	204 786,00 €

◆ ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Les élus qui sont Président, trésorier, membre ou salarié d'une structure présentée ci-après doivent se signaler afin de ne pas prendre pas au vote de la subvention.

Il est également précisé que les subventions votées feront l'objet d'une convention avec les associations et les sommes seront versées si les évènements ont bien eu lieu. Il sera tenu compte également comme pour l'an passé des frais qui auront été engagés par les associations au moment du versement.

La commission culture et sport réunie le 16 mars a émis un avis favorable aux propositions.

La synthèse est présentée en annexe.

Luc BOULLEE présente les demandes de subventions reçues au titre de la **culture et du sport** :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Alternadiff	Organisation de concerts	2 000 €
Musique et Mémoire	28 ^{ème} Festival Musique et Mémoire	1 000 €
Culture 70	Animation plate-forme	100 €

Odyssée du cirque	Ateliers et stages	3 000 €
	Festival annuel	1 500 €
SGH Football pour le compte du collège Pierre et Marie Curie	Classe foot	4 100 €
La Vaudoise gym	Entretien matériel et salle de gymnastique	500 €
SGH Basket	Stages de basket	1 500 €

L'exposé de *Luc BOULLEE* entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE d'attribuer les subventions selon le détail présenté.

Luc BOULLEE présente les demandes de subventions reçues au titre du **tourisme, du patrimoine et de la randonnée** :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Les Amis du Fort du Mont Vaudois	Organisation d'évènements	1 750 €
Histoire et Patrimoine	Edition cahier n°11	350 €
Histoire et Patrimoine	Fête du château et journées du patrimoine	1 000 €
La marche Buissonnière	Formation premiers secours	250 €

L'exposé du *Luc BOULLEE* entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE d'attribuer les subventions selon le détail présenté.

Luc BOULLEE présente les demandes de subventions reçues au titre de la **communication** :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Les Cadets de la Gendarmerie Nationale de Haute-Saône	Encadrement des jeunes volontaires de la Haute-Saône dans l'exercice du service national universel	100 €
Héricourt 2 roues	Achats de maillots	500 €

Jean-Jacques SOMBSTHAY informe concernant la période estivale de juillet à septembre, que le Conseil Départemental donnera un coup de pouce à toute manifestation organisée par les associations qui souhaitent en faire la demande, avec une aide allant jusqu'à 25 % des dépenses comprises entre 5 000 et 50 000 €. Pour certaines ce sont des manifestations qui ont un certain rayonnement. Il s'agit d'une aide exceptionnelle qu'il faut relayer et qui s'inscrit dans la perspective d'après-Covid en soutien aux associations et aux bénévoles.

Fernand BURKHALTER ajoute que cette aide exceptionnelle sera également relayée auprès de l'Odyssée du Cirque pour son festival qui pourrait rentrer dans ce type d'évènement culturel. Il informe que suite à la venue du spectacle *The Voice* à Héricourt, la Ville a demandé 7 000 € au Département. La Ville d'Héricourt est toujours en pointe sur l'animation culturelle. Il expose que le bon moyen pour supprimer le foncier d'Alternadiff est que le bâtiment soit cédé à l'euro symbolique, et que le foncier soit pris en compte par la Ville. Il informe qu'il rencontrera prochainement le Président du Catering Café à cet effet.

Maryse PORTAZ souhaite connaître les marges de manœuvre qu'ont les associations si des choses venaient à être découvertes suite au Covid.

Fernand BURKHALTER explique que la CCPH comme la Ville ont tous les moyens pour faire face aux demandes dans des proportions raisonnables, il y a parfois des ajustements liés à un évènement. Il ajoute que les apports départementaux sont des coups de pouce pour des manifestations existantes qui se dérouleront de juillet à septembre.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

Luc BOULLEE expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt est membre actif de Bourgogne Franche-Comté Energie depuis sa création qui est situé à la Maison des Energies à Héricourt à côté du Lycée Louis Aragon.

Le Pôle énergie travaille en étroite collaboration avec le Lycée Aragon depuis sa création. Il a pour objectif de mutualiser les moyens techniques et financiers nécessaires à la rénovation thermique BBC et il accompagne et assure la montée en compétences des professionnels du bâtiment.

La CCPH verse chaque année une participation pour le fonctionnement de l'organisme à hauteur de 9 000 €.

L'ADIL 70 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Saône) est accompagnée depuis plusieurs années par la CCPH au moyen d'une subvention pour soutenir les missions d'intérêt général poursuivies par l'agence.

L'information et le conseil des personnes souhaitant améliorer la qualité énergétique de leur habitat est l'une des activités prégnantes de l'Agence.

De plus, l'ADIL 70 intervient régulièrement au côté de la Mission Locale d'Héricourt dans le cadre d'ateliers logement pour les jeunes bénéficiaires de la « Garantie Jeune ».

La CCPH soutient cette association à hauteur de 100 € chaque année.

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'ADIL 70 et de verser une subvention de fonctionnement de 9 000 € à Bourgogne Franche-Comté Energie pour l'année 2021.

Départ de *Dablila MEDDOUR* à 20h00. Pouvoir à *Fernand BURKHALTER*.

◆ **FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Eric STEIB expose que plusieurs dossiers ont été reçus dans le cadre du dispositif mis en place par la CCPH et la Région depuis septembre 2020 et dont les conditions ont été rappelées lors du précédent conseil.

Il convient de se prononcer sur ces demandes d'aides :

- **Volet aides au fonctionnement pour le financement d'outils numériques :**

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
LE CŒUR SUR LA PATTE Héricourt	Abonnement site vitrine Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	1308 € HT	500 €	100 €	400 €
INSTITUT	Abonnement site vitrine et	2016 € HT	850 €	170 €	680 €

LADY MAN Héricourt	option e-commerce Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI				
CASSIOPEE Héricourt	Abonnement site vitrine et option e-commerce Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	2016 € HT	850 €	170 €	680 €
EG MARIAGES ET CREATIONS	Abonnement site vitrine et option e-commerce Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	2016 € HT	850 €	170 €	680 €

- **Volet aide au fonctionnement en soutien à la trésorerie**

Entreprise	Aide CCPH	Aide Région
Bureau d'études ARTFLORE PAYSAGES – Héricourt – Perte de chiffre d'affaire supérieure à 30%	500 €	1000 €
Brocante BROC AND TROC – Couthenans Aide d'urgence aux commerces fermés en novembre 2020	500 €	/

- **Volet aides à l'investissement :**

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet (assiette des dépenses éligibles)	Taux de participation conformément au règlement d'intervention	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
LA PETITE FRINGALE Héricourt	Enseigne et flochage	1864 € HT	Forfait	500 €	100 €	400 €
INSTITUT DE BEAUTE CHRISTINE Héricourt	Enseigne et fauteuil de soin	1180 € HT	Forfait	500 €	100 €	400 €
CAILLODS Héricourt	Véhicule utilitaire, petit matériels d'espaces verts, matériel informatique	18418.25 € HT	40 %	11871.50 € plafonnés à 10 000 €	2000 €	8000 €
	Broyeur	22521 € HT	20 % du montant du capital restant dû			
LILIDERMA (Fabrication de produits cosmétiques et de bougies végétales) Héricourt	Matériels de laboratoire et certifications des formulations cosmétiques	16085.13	20 % du montant du capital restant dû	3217.03 €	643.41 €	2573.62 €
ARTFLORE PAYSAGES Héricourt	Véhicule utilitaire	12 500 €	40 % plafonnés à 12 500 € HT	5000 €	1000 €	4000 €

- Volet avances remboursables

Pour mémoire, ce volet est géré par INITIATIVE HAUTE SAONE pour les EPCI du 70. La CCPH participe à ce fonds à hauteur de 1 € par habitant. La région abonde à hauteur de 1 € par habitant et la Banque des territoires à hauteur de 2€ par habitant soit au total un fonds mutualisé de 10.2 M€ pour l'ensemble de la Région.

Le montant de l'avance remboursable et compris entre 3000 € et 15 000 € pour un remboursement sur 60 mois maximum et un différé possible de 24 mois.

Depuis la mise en place du dispositif, trois entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour notre territoire :

- Monsieur Samuel LAURENT (Psychologue à Héricourt) : 5 000 €
- Boutique la CRINOLINE (Héricourt) : 5000 €
- HARAS du CARLIN (Vyans le Val) : 15 000 €

De septembre à décembre 2020, IHS70 a attribué 291 000 € d'aides à 23 dossiers soit un montant moyen par dossier de 12 600 €.

Pour 2021, 15 dossiers ont déjà fait l'objet d'un avis favorable pour un montant total de 210 000 € soit un montant moyen par dossier de 14 000 €.

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE de valider les montants des subventions présentées ci-dessus sur les volets fonctionnement et investissement du FRT,
- AUTORISE le Président à verser ces subventions sur présentation des pièces justificatives conformément au règlement d'intervention du dispositif.

◆ SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION PLIE POUR 2021

Martine PEQUIGNOT expose que comme décidé lors du précédent Conseil communautaire, le Département a été saisi afin de formaliser un avenant de prolongation de la convention de partenariat pour la mobilisation des fonds européens dans le cadre de la programmation PLIE.

Ce projet de convention est proposé en annexe.

Il a pour objectif de prolonger la date de la convention 2018-2020 jusqu'au 31 décembre 2021 en cohérence avec la programmation des fonds européens FSE.

Une nouvelle convention de partenariat sera travaillée courant 2021 pour la mobilisation des crédits FSE+ à compter de 2022.

Fernand BURKHALTER indique que la CCPH est la seule Communauté de Communes à avoir une convention avec le Département au titre de l'insertion. Cela est à mettre à l'actif des élus communautaires car c'est un beau partenariat sur le volet social.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le Département pour la mobilisation des fonds européens dans le cadre de la programmation PLIE au titre de l'année 2021.

◆ **PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION – RECRUTEMENT D'UN MANAGEUR DE CENTRE-VILLE**

Jean-Jacques SOMBSTHAY expose que le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques.

Au regard de son rôle essentiel dans la dynamique territoriale au sein du Pays d'Héricourt, dont elle est la ville centre, c'est tout naturellement que la Ville d'Héricourt - soutenue par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt - a souhaité présenter sa candidature au titre de ce dispositif, par courrier co-signé du 3 novembre 2020.

S'inscrivant pleinement dans la dynamique souhaitée, la labellisation au titre du programme « Petite ville de demain » nous a été accordée par la Préfecture de Département de la Haute-Saône le 11 décembre 2020.

La mise en œuvre de ce projet territorial s'articule par ailleurs de façon harmonieuse avec les dispositifs signés par la CCPH à savoir le contrat PACT2 avec le Département et le contrat de développement métropolitain signé en 2019 avec la Région pour le développement d'actions structurantes au plan local.

Véritable outil de relance au service des territoire, ce programme traduit la volonté forte de l'Etat de donner aux territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme. Pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la mise en œuvre de ce dispositif national se veut partenariale et peut associer localement en fonction du projet de territoire défini la Banque des Territoires, l'ANAH, CEREMA ou encore l'ADEME.

Le projet de territoire tel que souhaité par la Ville d'Héricourt pour renforcer l'attractivité de son territoire reposera sur les enjeux suivants :

- ⇒ Le réaménagement du cœur historique d'Héricourt
 - L'aménagement du Parvis de la Tour du Château et de ses abords
 - L'aménagement de la Maison Lièvre
- ⇒ La transition écologique et la biodiversité
 - La création du parc écologique de la Plaine de la Lizaine
 - Un plan vélo déployé sur toute la ville
 - La création d'une dorsale urbaine cycliste et piétonne d'Ouest en Est
 - Création de vergers et d'îlots de fraîcheur
- ⇒ La reconquête de ses friches industrielles et commerciales
 - A vocation d'accueil de services publics locaux
 - Secteur de la Grand Pré
 - Rue Paul Vinot
 - A vocation d'espaces partagés
 - Quartier de la Tuilerie
 - A vocation d'accueil de services médicaux

- Agrandissement de la Maison d'accueil et de santé et création d'un service de soins de suite
- ⇒ L'habitat/ Un programme de réhabilitation de logements vacants et vétustes
 - Lancement d'une OPAH RU pour le centre-ville
- ⇒ L'attractivité et la dynamique commerciale de son centre-ville
 - Le soutien aux commerces
 - La restructuration de l'axe commercial Avenue Léon Jouhaux/ Avenue Léon Blum
 - L'augmentation de l'offre de stationnement à proximité immédiate du centre-ville
 - L'aménagement des espaces accueillant le marché hebdomadaire
- ⇒ Le projet alimentaire territorial
 - Maison des circuits courts
- ⇒ Le pilotage de l'opération
 - Recrutement à l'automne par la Ville d'Héricourt d'un chef de projet « Petites Villes de Demain » pour animer le dispositif
 - Recrutement par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt d'un manager de centre-ville en partenariat avec la Ville d'Héricourt

La convention d'adhésion telle qu'elle vous est proposée vise à formaliser le projet de territoire souhaité par la Ville d'Héricourt - et soutenu par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt – ainsi que l'organisation qui en découle (Comité de projet, rôle du chef de projet, association des acteurs locaux, Communication sur les actions...)

Elle sera signée par la Ville d'Héricourt en sa qualité de « Pilote » de l'Opération, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, l'Etat ainsi que les partenaires financiers et techniques suivants : Banque des Territoires, ANAH, Action Logement et la Fondation du Patrimoine.

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la convention, le projet de territoire devra être formalisé par une convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) qui sera le préalable éventuel à une OPAH RU.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat Territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'Etat, la Communauté de Communes, la Ville d'Héricourt et les collectivités bénéficiaires.

Fernand BURKHALTER précise concernant le CRTE que la CCPH fait partie des 8 Communautés de Communes qui sont retenues. La CCPH attend les financements qui accompagnent cette politique et il faut s'en féliciter.

Jean-Jacques SOMSBTHAY constate que l'essentiel des commerces présentés sont sur Héricourt, il indique qu'il ne faudra pas omettre les commerces des villages dans ce plan de dynamisation commercial.

Fernand BURKHALTER explique que le FRT s'adresse à tous les commerces.

Gilles LAZAR expose que les commerces d'Héricourt sont en grande difficulté, c'est pourquoi ses colistiers et lui-même adopteront ce projet. Toutefois il trouve que ce projet est en contradiction avec des projets de la CCPH qui visent à extérioriser des activités. Il constate que beaucoup de commerces ont fermé, y compris en dehors du problème de la pandémie. Il estime que l'on ne peut pas avoir le discours de vouloir revitaliser le centre-ville et construire dans le même temps des équipements structurants à l'extérieur.

Fernand BURKHALTER indique que la Ville d'Héricourt investit 4 millions d'€ dans son centre-ville cette année. Il précise que c'est pratiquement le budget d'investissement de toutes les communes de Haute-Saône. Il demande à *Gilles LAZAR* de lui citer les commerces d'Héricourt qui ont fermé car il n'en voit pas, et il ne voit que des ouvertures. Dans les ouvertures des commerces de proximité il cite l'épicerie du centre-ville, une 2nde épicerie arrive, ou encore ERARD Industrie.

Gilles LAZAR note la fermeture de Dactyl Bureau.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président ou le 1er Vice-Président à signer la convention d'adhésion au dispositif « Petite Villes de Demain »,
- **ACTE** du recrutement par la Ville d'Héricourt d'un chef de projet pour l'animation du dispositif et à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers (75%),
- **ACTE** du recrutement par la CCPH d'un manager de centre-ville pour la durée du dispositif avec un partage à parité avec la ville d'Héricourt du reste à charge après subventions de l'Etat (mêmes conditions que lors du dispositif FISAC),
- **AUTORISE** le Président ou le 1er vice-président à la signature de la convention portant sur le recrutement du manager de centre-ville avec la ville d'Héricourt.

◆ PLUI : AVENANT DE MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ « ETUDE, ANIMATION ET ELABORATION DU PLUI VALANT SCOT DU PAYS D'HERICOURT » AVEC LE CABINET DELPLANQUE

Fernand BURKHALTER rappelle qu'en décembre 2016 la Communauté de communes a retenu le Groupement Delplanque et associés, IAD et la Chambre d'agriculture afin de conduire l'étude, l'animation et l'élaboration du PLUI valant SCOT du Pays d'Héricourt pour un montant de 240 000 € HT.

Pour de nombreuses raisons, le temps de travail du titulaire de ce marché a été nettement supérieur au temps prévu dans le cadre du marché initial. Au total ce sont 30 jours supplémentaires qui ont été nécessaires pour élaborer ce document. Cela représente un montant de 15 000 € HT en sus.

Aussi la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 mars dernier afin d'examiner une demande d'avenant au marché initial portant le montant du marché de 240 000 € HT à 255 000 € HT. La commission a rendu un avis favorable à la signature de cet avenant.

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST & Grégoire GILLE) **AUTORISE** le Président à procéder à la signature de cet avenant.

◆ MEDIATHEQUE : SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LE LYCEE ARAGON ET LE COLLEGE CURIE POUR DES PROJETS D'EDUCATION ARTISTIQUES ET CULTURELS

Luc BOULLEE expose que dans le cadre des dispositifs DRAC/Education Nationale, le Lycée Aragon et le Collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt mettent en œuvre cette année deux projets d'Education Artistique et Culturelle à savoir

Collège : Contes et albums : le monstre a le droit aussi d'être aimé !

Les élèves étudieront plusieurs contes et leur adaptation en album (le lien entre le texte et l'image). A travers la figure du "méchant" ou du monstre, ils réfléchiront aux préjugés auxquels ces personnages peuvent être confrontés. Et si, pour une fois, ceux-ci donnaient également leur vision de l'histoire ? Ecriture collaborative et création d'un album avec l'illustratrice Elsa Oriol, qui présentera son métier. Travail avec Hérilab sur le métier de relieur.

Lycée : L'actualité en affiches

Afin d'utiliser les compétences et les outils d'Hérilab le projet permettra d'ouvrir le champ des expérimentations et positionnera les élèves en situations de création. Les élèves réagiront à l'actualité et, accompagné de l'artiste Renaud Vigourt, réaliseront des affiches pour la relater à leur manière. Les élèves seront préparés aux techniques de l'affiche contemporaine et leur utilisation dans différents domaines.

Ces dispositifs nécessitent d'être organisés en partenariat avec une structure culturelle locale. Ainsi collège et lycée ont souhaité que la médiathèque intercommunale soit associée à leur projet.

La CCPH portera la gestion administrative et financière liée à ces deux projets. Elle en assurera la rémunération des artistes. Celle-ci lui sera entièrement remboursée via une subvention de la DRAC d'une part et une participation financière des établissements scolaires d'autre part. Certains frais annexes seront pris en charge en direct par les établissements.

Afin de formaliser les engagements des différentes parties à ces dispositifs la CCPH va établir deux conventions de partenariat.

Pas d'observation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** ces actions et **AUTORISE** le Président à signer les conventions de partenariat avec le collège et le lycée.

◆ MEDIATHEQUE : PROJETS D'INVESTISSEMENT MICRO-FOLIE / HERILAB / LUDOTHEQUE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT ET AU DEPARTEMENT

Luc BOULLEE expose qu'en 2021 la Médiathèque intercommunale poursuit sa dynamique de développement par la création de nouveaux services innovants et la consolidation des outils mis en œuvre depuis son intégration à la CCPH.

Les projets d'investissement portés par le service cette année s'inscrivent dans le cadre du nouveau Contrat Territoire Lecture en cours de discussion avec la DRAC BFC et du renforcement de ses missions d'inclusion numérique telles qu'elles sont soutenues par le Département de la Haute-Saône.

Intégrés à ces politiques de soutien, les projets du service sont les suivants :

- Création d'une Micro-Folie : musée numérique qui permet d'accéder localement et en très haute définition aux chefs d'œuvres des collections de grands musées nationaux (le Louvre, le Musée d'Orsay, le Château de Versailles...).
- Equipement numérique du FabLab : acquisition de deux tambours couleurs supplémentaires pour le duplicopieur Riso.
- Renouvellement du matériel de jeux vidéo : acquisition de consoles dernière génération et des équipements périphériques.

Dans le cadre de ces projets d'investissement la CCPH sollicite des demandes de subvention selon le plan de financement suivant (prix HT) :

CHARGES	Prix HT
MICRO-FOLIE	
Travaux électriques et de réseau	1 512,69 €
Matériel et installation vidéo	12 746,41 €
Matériel et installation informatique	14 228,65 €
Mobilier	1 663,65 €
HERILAB	
Tambours riso	1 300,00 €
LUDOTHEQUE	
Equipement jeux vidéo	1 524,90 €
TOTAL	32 976,30 €

PRODUITS	
ETAT / CONCOURS PARTICULIER	16 488,15 €
DEPARTEMENT	7 000,00 €
CCPH	9 488,15 €
TOTAL	32 976,30 €
CHARGES	

La CCPH s'engage auprès de ses financeurs à prendre en charge la différence éventuelle entre le montant des demandes et les montants attribués.

Fernand BURKHALTER précise que les recettes sont multipliées par deux grâce à l'adresse de la CCPH et qu'il avait évoqué cela par anticipation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE de valider ce projet d'investissement ainsi que son financement.

◆ ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE MANDREVILLARS, LAIRE, COURMONT ET HERICOURT

Jean-Jacques *SOMBSTHAY* expose que le Conseil communautaire réuni le 5 novembre 2020 a adopté par délibération n°159/2020 le principe d'attribution d'un fonds de concours aux communes. A ce titre, 240 000 € ont été inscrits au budget.

- La commune de MANDREVILLARS a déposé un dossier au titre de cette politique et souhaite mobiliser la totalité de son fonds de concours afin de financer une partie de l'enfouissement des réseaux secs de la rue principale. Le fonds de concours s'élève à 15 735 €.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		TAUX
Réseau électrique	100 700 €	SIED	103 000 €	64.10 %
Eclairage public	31 000 €	FDC CCPH	15 735 €	9.79 %
Génie civil	29 000 €	COMMUNE	41 965 €	26.11 %
TOTAL	160 700 €	TOTAL	160 700 €	100.00 %

- La commune de LAIRE a déposé un dossier et souhaite mobiliser la totalité de son fonds de concours qui s'élève à 18 180 € afin de réaliser des travaux de sécurisation pour les piétons le long de la RD 234.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		TAUX
Travaux	84 681.50 €	DEPARTEMENT	11 408 €	13.47 %
		FDC CCPH	18 180 €	21.47 %
		COMMUNE	55 093.50 €	65.06 %
TOTAL	84 681.50 €	TOTAL	84 681.50 €	100.00 %

- La commune de COURMONT souhaite prélever une partie de son fonds de concours pour la création et la sécurisation d'un chemin d'accès à la réserve incendie. Le montant du fonds de concours s'élève à 8 112.50 €. L'enveloppe disponible restante s'élève à 5 927.50 €.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		TAUX
Création chemin	10 495 €	FDC CCPH	8 112.50 €	50.00 %
Grillage	2 840 €	COMMUNE	8 112.50 €	50.00 %
Scellement	400 €			
Enrochement	1 050 €			
Dérasement	1 440 €			
TOTAL	16 225 €	TOTAL	16 225 €	100.00 %

- La ville d'HERICOURT a déposé un dossier et souhaite mobiliser une partie de son fonds de concours à hauteur de 130 000 € pour la première phase de son projet de requalification du cœur historique d'Héricourt autour du parvis de la tour du château et la place de l'église. L'enveloppe disponible restante s'élève à 45 000€.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		TAUX
Travaux	1 491 000 €	DSIL	390 000 €	26.16 %
		REGION	245 000 €	16.43 %
		PACT	260 000 €	17.44 %
		FDC CCPH	130 000 €	8.72 %
		COMMUNE	466 000 €	31.25 %
TOTAL	1 491 000 €	TOTAL	1 491 000 €	100.00 %

Pas de commentaire.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE d'attribuer un fonds de concours aux communes pour un montant de 172 027.50 € et AUTORISE le Président à la signature des documents afférents et des conventions d'attribution.

◆ **AED : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LAIRE**

Jean-Jacques SOMBSTHAY expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

- La commune de Laire a réalisé des travaux de création d'un plateau surélevé le long de la RD 234. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	22 121.70 €	Département	6 637.00 €
		CCPH AED	995.55 €
		Commune	14 489.15 €
TOTAL	22 121.70 €	TOTAL	21 121.70 €

Pas de commentaire.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE d'attribuer un fonds de concours au titre de l'AED pour un montant de 995.55 € et AUTORISE le Président à procéder à son versement.

◆ **PERISCOLAIRE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VILLERSEXEL AU POLE DE SAULNOT**

Fernand BURKHALTER expose que depuis la rentrée scolaire 2014-2015, quatre communes de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel (Granges-la Ville, Granges-le-Bourg, Crevans et Secenans) ont été rattachées au Pôle Educatif de Saulnot.

Une convention, d'une durée de trois ans, a été établie pour fixer les modalités de partenariat entre les deux communautés de communes afin de fixer les modalités d'accès aux services périscolaires. Pour information, le montant prévisionnel de la participation financière de la CCPV, basée sur le coût heures enfants réalisées, est estimé à 36 000€.

Il convient donc de renouveler la convention de partenariat pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023.

Pas de commentaire.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat entre la CCPH et la CCPV.

◆ **SAGE ALLAN : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR**

Dominique CHAUDEY expose que l'EPTB Saône et Doubs est un syndicat mixte qui a pour principales missions la prévention et la gestion du risque inondation, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et l'éducation et la sensibilisation aux problématiques liées à l'eau sur l'ensemble du bassin de la Saône. Il est également porteur de démarches de gestion des cours d'eau sur le bassin versant de la Saône (SAGE, contrats de rivière, PAPI).

À ce titre, l'EPTB Saône et Doubs a été désignée comme structure porteuse du SAGE Allan pour son élaboration puis sa mise en œuvre. Il a ainsi assuré l'animation du SAGE depuis le début du processus d'élaboration en 2012, jusqu'à sa validation par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan (CLE) en fin d'année 2018.

Après une suspension de l'animation en 2019 et les circonstances particulières de l'année 2020 (fin du mandat de la CLE, crise sanitaire du COVID-19 ayant eu pour conséquence le report du second tour des élections municipales), la CLE n'a pas pu se réunir pour statuer des modalités de la poursuite de la coordination des démarches engagées ainsi que du plan de financement.

Cependant, les enjeux du territoire requièrent une réflexion commune et une coordination des actions, en particulier regardant les enjeux de sécurité et de salubrité publique que sont la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la prévention des inondations. Cette nécessité de préserver la cohérence de bassin est reconnue tant des services de l'Etat que des représentants des collectivités, certains exprimant par ailleurs le souhait d'un engagement collectif de plus long terme.

Ainsi, les 6 collectivités concernées par le bassin versant de l'Allan (CCPH, CC Rahin et Chérimont, CC Sud territoire, CC Vosges du Sud, PMA et Grand Belfort) ont donné leur assentiment pour la poursuite de l'animation par l'EPTB Saône et Doubs sous la forme d'une convention de 3 ans (2021 – 2022 – 2023), comprenant au-delà de l'animation du SAGE et de la construction de programmes opérationnels, un appui aux réflexions pour la structuration d'une animation locale.

L'EPTB Saône et Doubs mobilisera un ingénieur territorial qui se chargera de l'animation.

Le coût prévisionnel du poste est évalué à 57 500 € TTC par année incluant frais de déplacement et de structure.

Le poste est financé à 50 % par l'Agence de l'eau, les 50 % restant sont donc répartis entre des 6 EPCI du périmètre du SAGE selon la répartition suivante :

EPCI	Population	%	Potentiel fiscal	%	Moyenne 2 critères	Contribution annuelle
CCPH	19 557	7	9 102	8	8	2 300 €
CCRC	7 584	3	2 332	2	2,5	719 €
CCST	23 531	9	14 515	13	11	3 163 €
CCVS	15 350	6	12 265	11	8,5	2 444 €
Grand Belfort	103 741	40	43 953	38	39	11 213 €
PMA	90 179	35	31 321	28	31	8 913 €
TOTAL	259 942	100	114 399	100	100	28 750 €

Pour rappel, la CCPH a financé le poste d'animateur en 2020 pour 427 € et en 2021 à hauteur de 1 513,81 € (2 042€ avaient été prévus au budget 2020).

Pas de commentaire.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE d'acter de la participation de la CCPH à hauteur 2 300 € pour l'exercice 2021,
- AUTORISE le Président à la signature de la convention technique et financière,
- DIT de prévoir les crédits au budget 2021.

◆ **HABITAT 2020 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Pascal BOULADE expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 4 dossiers sont aujourd'hui présentés :

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	MONACI ERIC
Adresse	11 GRANDE RUE 70400 SAULNOT
Type de travaux	INSTALLATION POËLE - MENUISERIES EXTERIEURES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	22 802.53 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	14 500 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	MONNEREAU PHILIPPE
Adresse	18 RUE DE COLMAR 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	6 818.46 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	4 055 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	DESGARDIN EMMANUEL
Adresse	5 AVENUE SAINT VALBERT 70400 HERICOURT
Type de travaux	PAC-ISOLATION COMBLES ET TOITURE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	18 905.18 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	13 044 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (SUBVENTION HABITER MIEUX)	
Propriétaire	GERMAIN MELANIE
Adresse	1 RUE DU CHANOIS
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	15 040.91 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	10 452 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont au total 2 000 € de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Pas de commentaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

◆ ORDURES MENAGERES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

André-Marie DEPOUTOT expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

- Ordures Ménagères

La fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 24 492 factures en 2020 (24 550 en 2019) pour 9 787 abonnements. Pour mémoire le montant de la redevance s'est élevé à 1 383 751,45 € en 2020.

Aussi, il est proposé de distinguer selon qu'il s'agit de créances éteintes ou d'admission en non-valeur et d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEBITEURS AU TITRE DE LA FACTURATION OM

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
TOTAL HÉRICOURT	85.60 €	213.00 €	85.60 €		579.02 €	469.20 €	519.83 €	354.56 €	309.75 €	2 616.56 €
TOTAL SAULNOT						79.50 €				79.50 €
TOTAL CHAMPEY						37.50 €				37.50 €
TOTAL CREANCES ETEINTES (6542)	85.60 €	213.00 €	85.60 €	0.00 €	579.02 €	586.20 €	519.83 €	354.56 €	309.75 €	2 733.56 €

1. Au titre des créances éteintes : Depuis le 1^{er} janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

À défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de 2 733,56 € portant sur les années de 2012 à 2020.

2. Au titre des créances admises en non-valeur pour d'autres motifs : Celle-ci concerne des dossiers où il y a eu des poursuites mais qui n'ont eu aucun résultat. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes, il

est possible qu'une personne puisse par la suite régulariser ses créances elles seront alors comptabilisées au compte 7714.

Pas de commentaire.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés ADMET en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de 2 733.56 € pour les créances éteintes au compte 6542.

<u>Crédits budgétaires disponibles au budget OM :</u>	ANV À PASSER	ANV DÉJÀ PASSÉ	DISPONIBLE AU CHAPITRE 65
<i>Créances admises en non valeurs (6541)</i>	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<i>Créances éteintes (6542)</i>	2 733,56 €	0,00 €	10 000,00 €
<i>Total :</i>	2 733,56 €	0,00 €	25 000,00 €

◆ MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE DE GENDARMERIE SUR LE SECTEUR DU PAYS D'HERICOURT

Jean-Jacques SOMBSTHAY expose que les maires du Pays d'Héricourt ont découvert récemment la nouvelle organisation mise en œuvre pour le déploiement des services de gendarmerie sur le Pays d'Héricourt.

Ils dénoncent avec vigueur cette organisation préjudiciable à un service efficace de sécurité publique sur le territoire.

En effet, deux patrouilles de nuit limitées à six gendarmes sont censées couvrir une zone s'étendant de Vauvillers à Héricourt (1h-80km) et de Frahier à Citers (40mn-40km). La nouvelle patrouille de gestion des événements est constituée des militaires des 5 unités composant la compagnie de Lure comprenant les unités d'Héricourt-Villersexel, Champagny-Melisey, Luxeuil-Fougerolles, St-Loup-Vauvillers et Lure. Auparavant chacune de ces cinq brigades pouvait intervenir. Au-delà de l'effectif limité, des délais d'intervention rallongés, c'est la connaissance fine du territoire et des habitants qui impacte l'efficacité des interventions.

Lors d'un accident récent au rond-point de Tavey-Héricourt, les personnes accidentées ont attendu plus de 40mn le personnel de gendarmerie en provenance de Saint-Loup alors que la gendarmerie d'Héricourt se trouve à 100m du lieu de l'accident heureusement sans gravité... Sur la commune de Courmont le maire a appelé la gendarmerie car des forestiers étaient en train de détruire une route des Valettes. La brigade s'est déplacée de Luxeuil mais une fois arrivée à Courmont, ils ont fait demi-tour car ils ne trouvaient pas le hameau. Sur ce secteur, un arbre était tombé sur la voiture d'une infirmière entre les Hautes Valette et la Verrière. Les secours ont été appelés. Les pompiers d'Héricourt sont intervenus rapidement. Les gendarmes venant de Saint loup sont arrivés alors que tout était réglé.

Cette surveillance de nuit réduite sera repérée comme une défaillance et nous craignons que, passée la période de confinement, cette organisation mise en œuvre de façon technocratique, précipitée et sans concertation avec les élus locaux ne permette pas de faire face aux multiples et diverses sollicitations des forces de l'ordre.

Les maires du Pays d'Héricourt ne peuvent se satisfaire de cette nouvelle organisation et demandent qu'elle soit redéfinie en concertation avec les représentants de l'Etat au plus près des territoires.

Patrick PAGLIA demande si d'autres communes ou Communauté de Communes ont effectué ce type de démarche.

Fernand BURKHALTER répond que les communes soutiennent leurs gendarmes.

Jean-Jacques SOMBSTHAY indique que la Communauté de Communes de Rahin & Chérimont a délibéré en ce sens. Il ajoute qu'il a reçu le projet de motion concernant tous les maires de la Communauté de Communes Rahin & Chérimont et qu'il l'a également transmis à tous les Maires du Pays d'Héricourt en invitant les Conseils municipaux à délibérer dans le même sens.

Quentin HAFEKOST expose que le groupe Héricourt en commun ne peut que soutenir cette motion car ils sont pour garantir la sûreté publique sur le territoire aux concitoyennes & concitoyens. Cette mesure est effectivement l'un des multiples symptômes d'une maladie qui gangrène les décisions politiques prises depuis des décennies et qui est liée à la volonté aveugle de réduire les soi-disant coûts du Service public lesquels pèsent chaque jour tant sur les agents, que sur les citoyennes & citoyens. Cela s'appelle l'austérité. Ce n'est donc pas une décision technocratique mais bel et bien une décision politique. Le même genre de décision politique qui a amené *le Président* à accompagner le transfert du commissariat d'Héricourt vers Montbéliard, générant les mêmes risques pour la sûreté publique qui sont dénoncés ce jour. Il ajoute que son groupe reste cohérent et ne peut que saluer la volonté *du Président* quant à vouloir du changement en la matière. Pour aller jusqu'au bout de la démarche, le groupe Héricourt en commun propose de transmettre également cette motion aux députés et aux sénateurs.

Fernand BURKHALTER souligne qu'à la différence de *Quentin HAFEKOST*, avec tous ces gendarmes et policiers, il indique être pour la reprise économique et une industrie forte qui permet de financer et payer tous ces services publics, ces agents. Il observe que si ces services publics s'étiolent c'est parce-que les industries s'étiolent et il faut bien rémunérer ces agents. Il constate par ailleurs que l'Etat a du mal à rémunérer ces agents, notamment avec les heures supplémentaires qu'ils effectuent etc. C'est un constat, mais il n'y a plus d'activité économique et il faut analyser les causes. Il expose que son parti a des propositions fortes et identifiées et il faut que les électeurs se ressaisissent. Il ajoute qu'il y aura de l'industrie dans notre pays, comme les collectivités locales dirigées par sa sensibilité le prouvent.

Patrick PAGLIA fait remarquer concernant la gendarmerie nationale qu'il s'agit de l'armée.

Fernand BURKHALTER explique que l'armée est financée par le peuple, au travers de l'industrie, des services et de l'économie. S'il n'y a plus d'économie les policiers en place sur le territoire finiront par provenir de Chine.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** cette motion pour la transmettre aux pouvoirs publics à Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'intérieur et à Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône.

◆ **INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHÉ ET DE RESSOURCES HUMAINES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Fernand BURKHALTER expose que conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ⊗ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

@ Marchés publics : en € HT :

23/02/21	M054/2021	PACKMAT	Services	Complément de réparation sur EG722GM	70400 HERICOURT	4 084,70 €
23/02/21	M055/2021	PACKMAT	Services	Pollution huile hydraulique sur EG722GM	70400 HERICOURT	5 392,63 €
24/02/21	M059/2021	SAIGA Informatique	Fournitures	Mise en place logiciel iMuse	63000 CLERMONT FERRAND	5 113,50 €
24/02/21	M061/2021	MONNIER TP	Travaux	Nettoyage des alluvions + fourniture, transport et mise en œuvre de béton pour épaulement latéral de la voie du Tram	90800 ARGIESANS	11 050,00 €
16/03/21	M085/2021	FAUNE, FLORE & ENVIRON NEMENT	Services	Etude écologique Zone des Guinnottes	39290 ARCHELANGE	8 773,20 €

- @ Contrat de location : NEANT
- @ Contrat d'assurance : NEANT
- @ Régies comptables : NEANT
- @ Dons et legs : NEANT
- @ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- @ Nouvelles actions en justice : NEANT
- @ Conventions de formation du personnel : NEANT
- @ Contrat de travail à durée déterminée : 7 Contrats de travail à durée déterminée du 17 février au 5 avril 2021

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
MULTI ACCUEIL			
Remplacement	1	35 h	1
	1	35 h	1
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	1	25 h	1
ORDURES MENAGERES			
Remplacement	1	35 h	1
ORDURES MENAGERES			
Renfort	1	25 h	1
	1	25 h	1
CUISINE CENTRALE			
Remplacement	1	28 h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

◆ RESSOURCES HUMAINES – TRANSFERT DU COMPTE EPARGNE TEMPS POUR UN AGENT RECRUTE PAR VOIE DE MUTATION

Le Président expose qu'un nouvel agent doit prochainement rejoindre l'équipe de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt par mutation et qu'il bénéficie d'un CET de 30 jours.

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 la possibilité d'établir entre la collectivité d'accueil et la collectivité d'origine une convention précisant les modalités financières du transfert des droits à congés accumulés par l'agent.

Compte tenu que 30 jours acquis au titre du CET de l'agent muté seront pris en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, il est convenu qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 2 700 € brut sera versée par la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Cette indemnisation est basée sur le nombre de jour déclaré par la Communauté de Communes des Vosges du Sud et par un forfait journalier réglementaire lié à la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent muté.

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

◆ MEDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'ACQUISITION DE LIVRES

Fernand BURKHALTER expose que dans le cadre du plan de relance, l'Etat a mis en œuvre en 2021 un dispositif de subvention exceptionnelle pour soutenir l'achat de livres imprimés.

La CCPH s'engage dans ce dispositif et inscrit au BP 2021 la somme de 37 986,58 € (30 000 € + 7 986,58 € de RAR pour l'achat de livres à la librairie Nom de Zeus) pour l'acquisition de livres imprimés. La subvention attendue est de 8 546 € (soit 22.5 % du montant des acquisitions).

Pas d'observation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président au dépôt de la demande de subvention auprès de l'Etat.

La séance est levée à 20h42.

Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,
Fernand BURKHALTER

